

MISE À JOUR 2010
DE LA DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE
DU SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL ECONOMIE,
P.M.E., CLASSES MOYENNES ET ENERGIE
CONCERNANT L'ENSEMBLE DE SES MISSIONS
ET LA LOGISTIQUE DU BÂTIMENT CITY ATRIUM C



Code NACE : 84.11



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	5
1 Le SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie	7
1.1 Présentation	7
1.2 Missions et objectifs	8
1.3 Organigramme	9
2 Le système de management environnemental du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie	10
2.1 Périmètre physique du système de management environnemental	10
Le City Atrium C	10
2.2 Missions du SPF concernées par le SME	11
2.3 Structure et responsabilités au sein du SME	11
2.4 Schéma de fonctionnement du SME	14
2.5 Actions de communication	16
3 Politique environnementale du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie	17
4 Les aspects environnementaux du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie	18
5 Les aspects environnementaux significatifs relatifs à la logistique	19
6 Indicateurs de suivi des incidences environnementales relatives à la logistique	20
6.1 Consommation d'électricité	20
6.2 Consommation de gaz naturel	21
6.3 Consommation d'eau	23
6.4 Consommation de papier	24
6.5 Déplacements domicile-lieu de travail	25
6.6 Déplacements de service	26
6.7 Achats	27
6.8 Déchets	27
7 Les objectifs environnementaux relatifs à la logistique	28
7.1 Réduction de la consommation d'électricité au City Atrium	28
7.2 Réduction de la consommation de papier	29
7.3 Achat de fournitures de bureau plus respectueuses de l'environnement	30
7.4 Publications plus respectueuses de l'environnement	31
8 Les aspects environnementaux significatifs relatifs aux missions	33



9	Les objectifs environnementaux relatifs aux missions	37
9.1	Direction générale Energie	37
	Projet "Production d'électricité à partir des vagues au niveau du plateau continental belge"	37
	Projet "ODYSSEE – MURE +"	38
	Projet de Table ronde européenne sur l'éolien offshore	39
	Projet de séminaire " Plug-In the Grid : can electric vehicles make a difference "	40
9.2	Direction générale Qualité et Sécurité	41
	Projet "Bourse belge de Déchets"	41
	Projet "Cartographie du fond marin dans la Zone d'Exploration 4 du Plateau continental"	44
9.3	Direction générale Contrôle et Médiation	47
	Enquête générale "Fraude kilométrique"	47
	Enquête générale "Informations sur la consommation de carburant et les émissions de CO ₂ "	47
10	Déclaration du Vérificateur environnemental relative aux activités de vérification et de validation	48



PRÉAMBULE

Sous l'impulsion du Gouvernement fédéral, le Service public fédéral (SPF) Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie s'est doté début 2008 d'un système de management de l'environnement en vue d'obtenir l'enregistrement européen EMAS, label de qualité environnementale exigeant.

La mise en place d'un tel système de management a permis de mieux structurer la démarche en faveur de l'environnement déjà entreprise plusieurs années auparavant au sein du Département.

L'analyse environnementale réalisée alors a mis en lumière l'existence d'incidences liées à la logistique du département, à ses activités de nature administrative, mais aussi des incidences plus spécifiques au SPF Economie car liées à ses missions. De nombreuses missions du département ont effectivement un effet positif sur l'environnement, qu'elles soient missions de régulation, de contrôle ou d'information.

Un programme d'actions environnementales a donc été décidé en 2008 tant en ce qui concerne la logistique que les missions. Ce programme a ensuite été révisé chaque année suivant le principe d'amélioration continue imposé par le règlement européen EMAS.

Sur base de ce programme et du système de management de l'environnement mis en place, le SPF Economie a obtenu mi-2008 la certification ISO 14001:2004 puis l'enregistrement EMAS avec comme périmètre d'application l'ensemble de ses missions et la logistique liée au bâtiment City Atrium C.

Ce bâtiment abrite près de 540 agents et regroupe les services de la Présidence et trois services d'encadrement, le service Ressources humaines, le service Budget et Contrôle de Gestion en charge entre autre de la logistique du SPF et le service Communication opérationnelle. Il abrite également une direction générale opérationnelle.

D'autres bâtiments devraient à l'avenir venir élargir le périmètre d'application de la certification ISO 14001 et de l'enregistrement EMAS du SPF Economie. Un bâtiment abritant 500 agents et devant en abriter 800 dans un futur proche est en cours d'intégration au système de gestion de l'environnement.

Conformément au règlement européen EMAS, le SPF Economie a publié en 2008 une déclaration environnementale puis une première mise à jour en 2009. La présente édition 2010 constitue la deuxième mise à jour de la déclaration et reprend les données de l'année 2009 quant aux performances environnementales de notre Département.

Vous y trouverez aussi l'état d'avancement arrêté au 1er mai 2010 des projets qui ont été initiés les années précédentes afin soit d'améliorer certaines des performances du SPF Economie en matière logistique, soit d'accroître l'incidence positive sur l'environnement de certaines de ses missions.

Afin de faciliter la lecture, les données 2009 ainsi que l'état d'avancement des projets initiés précédemment figurent sur fond coloré.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce document, la dynamique environnementale qui s'est installée au SPF Economie dans le cadre de l'enregistrement EMAS commence à porter ses fruits : des réductions sensibles de consommation se font sentir dans certains domaines et des fournitures de bureau plus écologiques sont fournies au personnel. Les projets visant à



améliorer l'incidence positive sur l'environnement de certaines missions du SPF progressent également bien.

Autre fait notable, des services se proposent, sur base volontaire, d'entreprendre de nouveaux projets dans le cadre d'EMAS, revenant de la sorte à l'esprit original du règlement européen qui prévoit "*la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit*".

Le premier projet à intégrer cette année la dynamique EMAS est proposé par le Service d'encadrement Communication opérationnelle. Il vise à réduire l'incidence environnementale liée aux publications du SPF, tout en maintenant voire en améliorant le service rendu en interne mais aussi en externe aux différents acteurs de l'économie.

Le deuxième nouveau projet est proposé par la Direction générale de l'Energie. Il consiste en l'organisation d'une table ronde européenne à haut niveau afin de favoriser le développement de l'énergie éolienne, particulièrement en mer du Nord.

Enfin, le troisième nouveau projet, proposé également par la Direction générale de l'Energie, vise à mobiliser les différents acteurs nécessaires à la création d'un réseau électrique intelligent capable d'intégrer le déploiement des véhicules électriques. Pour ce faire, cette direction générale organise un séminaire intitulé "*Plug-In the Grid : can electric vehicles make a difference*" en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports mais aussi avec les trois régions du pays.

Vous retrouverez une description plus complète de ces nouveaux projets dans la présente déclaration environnementale. Ce document constitue l'élément central de la communication du SPF Economie en matière de protection de l'environnement. Il est un gage de réelle transparence puisque son contenu répond aux exigences du règlement européen EMAS et est vérifié chaque année par un organisme indépendant accrédité.

Je vous en souhaite une excellente lecture.

Réginald MASSANT
Président a.i du Comité de direction



1 LE SPF ECONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

1.1 PRÉSENTATION

Le Service public fédéral (SPF) Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie a été fondé en 1934 sous l'appellation "Ministère des Affaires économiques" (M.A.E.). Face à la crise économique de l'époque, il est en effet apparu nécessaire de regrouper en une seule entité tous les services qui s'occupaient alors de la gestion de l'économie nationale.

Le M.A.E. a vu ses missions et sa structure évoluer avec le temps, particulièrement lors des quatre grandes réformes institutionnelles de 1980, 1988, 1993 et 2001. Ainsi, certaines matières à caractère économique et spécialement l'expansion économique ont été progressivement régionalisées, l'Etat fédéral conservant lui toutes les compétences indispensables à la réalisation de l'Union économique et monétaire.

Intervenue à partir de 1999, la réforme de l'Administration fédérale belge, dite réforme "Copernic", a également fait évoluer le M.A.E dans sa structure et dans son fonctionnement :

- une direction générale "Petites et moyennes Entreprises" a été créée ;
- une nouvelle culture de management a été instaurée avec l'introduction d'un système de mandats pour les membres du Comité de direction ;
- une gestion des ressources humaines attentive au développement des compétences et à l'accompagnement de la carrière des agents a été mise en place progressivement.

A cette occasion, la dénomination du M.A.E est devenue SPF Economie, P.M.E, Classes moyennes et Energie.

Un "*Business Process Reengineering*" (BPR) a ensuite été initié en 2004. Opération d'envergure, cette analyse des divers processus de fonctionnement interne du SPF Economie s'est déroulée sur une période de deux ans avec comme objectif d'optimiser ces processus et d'impulser une nouvelle dynamique de travail.

Afin de favoriser les synergies entre les directions générales et les services pour assurer une plus grande transversalité au sein du SPF et utiliser de façon optimale toutes les compétences disponibles, deux nouveaux modes de fonctionnement ont été développés pour chapeauter la structure organisationnelle :

- le fonctionnement en trois dimensions stratégiques qui reprend les trois métiers clés du SPF Economie, à savoir l'encadrement du marché, le développement économique et la documentation économique et statistique ;
- le fonctionnement par projets pour des initiatives temporaires et structurées à l'aide d'un outil professionnel et informatisé de suivi et de support, le "*Project Management Office*".

S'appuyant sur un nouveau mode de fonctionnement renforçant le rôle stratégique du Comité de direction, sur une nouvelle culture d'entreprise mais aussi sur une attention accrue à l'égard du citoyen, le SPF Economie se positionne aujourd'hui comme un acteur incontournable de la fonction publique fédérale et de la sphère économique nationale et européenne.

Le SPF Economie occupe à l'heure actuelle près de 2600 collaborateurs répartis en région bruxelloise sur 6 sites et en province dans 9 villes.



1.2 MISSIONS ET OBJECTIFS

Les missions principales du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie sont résumées ci-dessous. Les objectifs stratégiques et opérationnels du SPF sont définis en phase avec les lignes directrices et les politiques économiques nationales et européennes.

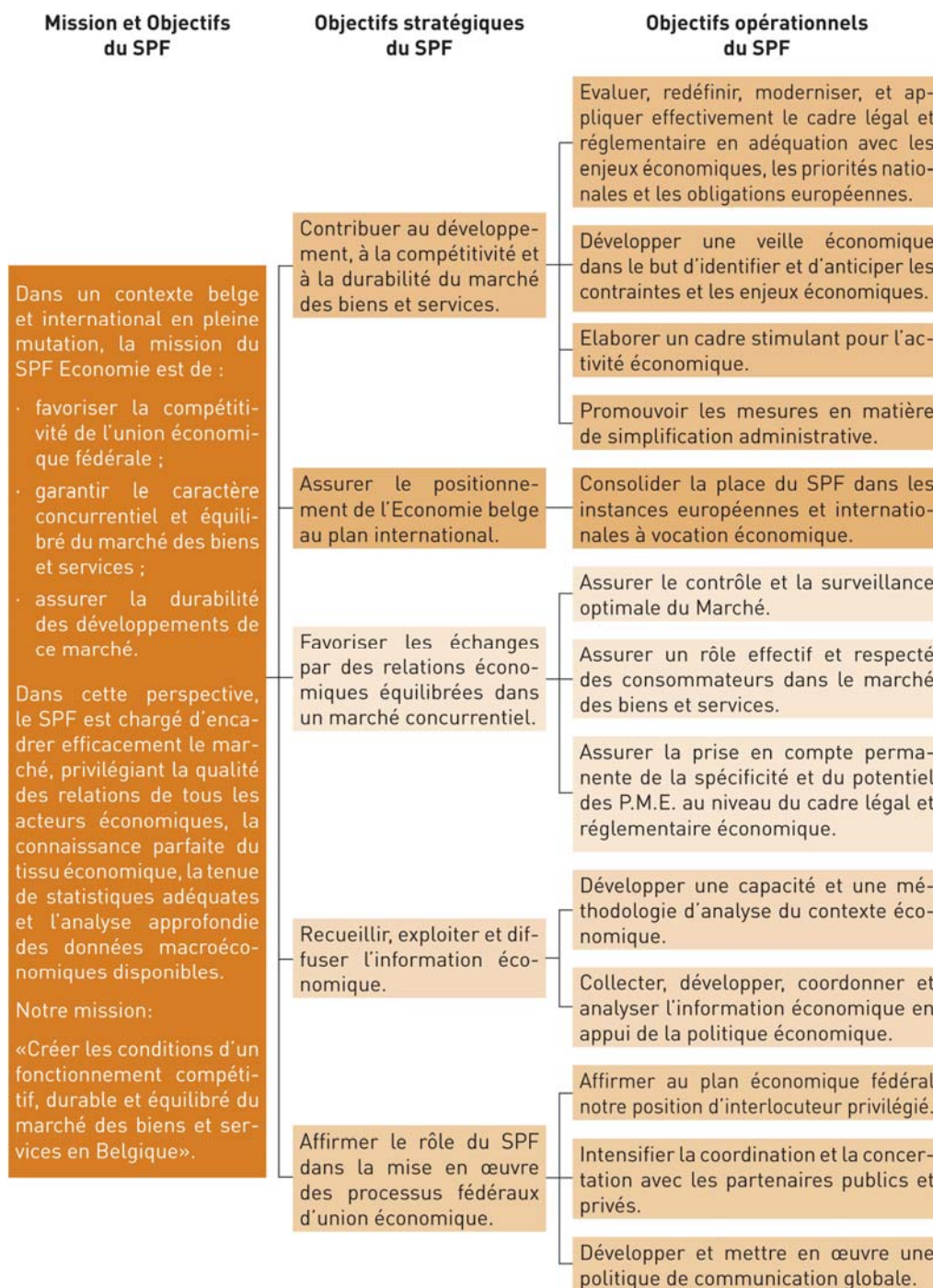


Schéma 1.



1.3 ORGANIGRAMME

Structure dynamique s'adaptant en permanence à l'évolution de l'économie, le SPF a vu en 2006 et 2007 son organigramme s'enrichir de deux nouvelles directions générales, à savoir la Direction générale "Concurrence" et la Direction générale "Télécommunications et Société de l'Information".

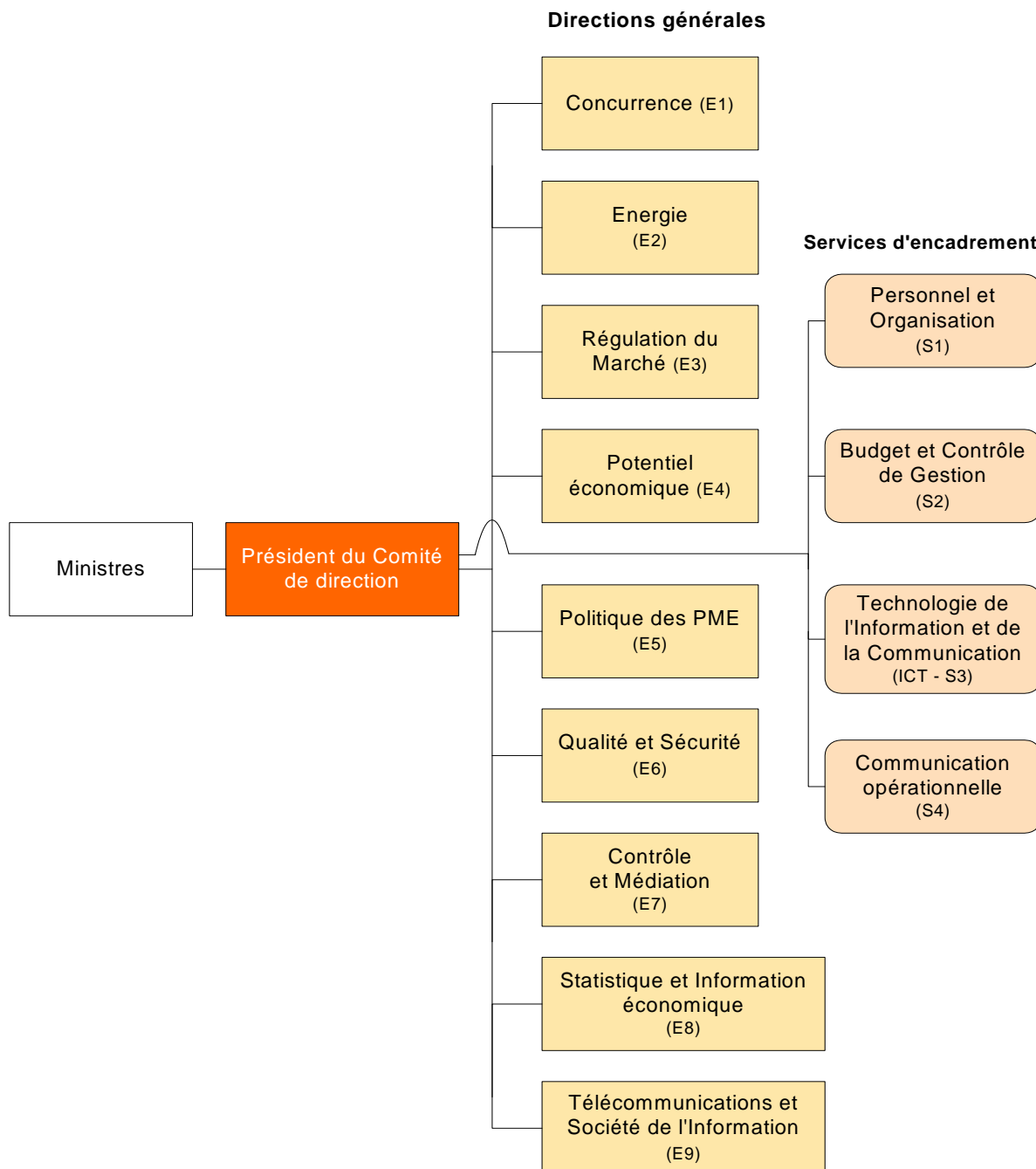


Schéma 2.



2 LE SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DU SPF ECONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

2.1 PÉRIMÈTRE PHYSIQUE DU SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

EMAS (*Eco-management and Audit Scheme*), tel que défini par le règlement européen 1221/2009, est ouvert à la participation de toute organisation soucieuse d'améliorer ses résultats globaux en matière d'environnement.

Afin de rentrer plus rapidement dans la dynamique EMAS, il a été décidé de limiter, dans un premier temps, la portée *stricto sensu* du système de management de l'environnement (SME) à un bâtiment, le City Atrium C. C'est donc ce bâtiment qui est couvert par l'enregistrement EMAS.

Comme il sera explicité au point suivant, cette limitation du SME à un bâtiment ne concerne en fait que les aspects environnementaux liés à la logistique de l'organisation.

Ce bâtiment présente en effet plusieurs avantages :

- il constitue une implantation importante du SPF Economie à Bruxelles puisqu'il abrite près de 540 agents ;
- il n'est occupé que par le SPF Economie ;
- il n'est pas prévu que le SPF le quitte prochainement à la différence de plusieurs autres de nos bâtiments ; une rationalisation de l'occupation des immeubles accompagnée d'un programme de rénovation est en effet en cours au niveau de la Régie des Bâtiments qui gère l'hébergement de tous les services publics fédéraux ; il est ainsi prévu que le SPF Economie abandonne prochainement certains bâtiments pour en occuper d'autres.

L'instauration du système EMAS dans un bâtiment n'empêchera cependant pas de mener des actions environnementales sur d'autres sites occupés par le SPF. Les actions menées sur le site EMAS seront évaluées quant à leurs résultats, corrigées si nécessaire puis pourront voir leur champ d'application s'élargir à d'autres implantations du SPF Economie.

Cette stratégie de d'abord développer un projet dans un bâtiment pour ensuite élargir son champ d'application a été utilisée avec succès, avant la mise en place d'un SME, pour réaliser les progrès environnementaux enregistrés avant 2008 au SPF Economie (instauration de la collecte sélective du papier, des PMC...). L'instauration d'un SME devrait faciliter l'application de cette stratégie en permettant un meilleur suivi des actions et une évaluation plus rigoureuse de leurs résultats.

Le City Atrium C

Le SPF Economie occupe le bâtiment City Atrium C situé rue du Progrès 50 à 1210 Bruxelles. Ce bâtiment forme un ensemble immobilier avec le bâtiment voisin occupé par le SPF Mobilité et Transports. Ceci dit, les bâtiments sont complètement séparés, seul le parking est commun.

Ce bâtiment appartient à un propriétaire privé et est loué à la Régie des Bâtiments qui le met ensuite à disposition du SPF Economie. L'entretien du bâtiment est réalisé par une société sous-traitante du propriétaire.

Le bâtiment City Atrium C est principalement occupé par des bureaux, des salles de réunion, la Bibliothèque Fonds Quetelet et une cafétéria gérée par l'a.s.b.l. "Service social".



Ce bâtiment occupe au sol une surface d'environ 3500 m². Il compte 10 étages, le dixième étant un étage technique, un niveau en sous-sol et a une superficie totale utile de 23 137 m². 110 places de parking et 20 emplacements pour cycles sont disponibles pour le SPF Economie dans le parking commun avec le bâtiment voisin.

Le City Atrium C abrite les services et directions suivantes :

- Bureau du Président (T) ;
- Service d'encadrement "Personnel et Organisation" (S1) ;
- Service d'encadrement "Budget et Contrôle de Gestion" (S2) ;
- Service d'encadrement "Communication opérationnelle" (S4) ;
- Direction générale "Potentiel économique" (E4).

2.2 MISSIONS DU SPF CONCERNÉES PAR LE SME

Pour déterminer quelles sont les missions du SPF qui sont concernées par le SME, c'est l'option la plus simple mais aussi la plus volontariste qui a été choisie : toutes les missions du SPF sont considérées comme relevant du SME, y compris les missions exercées par des directions générales ou services qui n'occupent aucun bureau au City Atrium.

Plusieurs raisons justifient ce choix :

- le City Atrium abrite le Bureau du Président du Comité de direction qui exerce une mission de coordination, d'encadrement et de contrôle de l'ensemble des missions du SPF ;
- il abrite aussi des services d'encadrement - personnel, logistique et communication - qui supportent l'action de l'ensemble des directions générales ;
- un découpage des missions aurait été en fait assez artificiel et surtout difficilement gérable dans le temps puisque variable au gré des déménagements et des réorganisations des services d'encadrement et des directions générales.

2.3 STRUCTURE ET RESPONSABILITÉS AU SEIN DU SME

Le Comité de direction du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie est chargé de la gestion du SPF conformément au plan stratégique. Il formule toute proposition relative au fonctionnement du SPF et assure la coordination de l'ensemble des services et des activités de celui-ci. Il propose le budget, en surveille l'exécution, arrête le plan de personnel et le transmet pour accord au ministre. Le Comité de direction est également compétent pour ce qui concerne la carrière des agents.

En ce qui concerne le SME, c'est au niveau du Comité de direction que sont prises toutes les décisions stratégiques. C'est en effet le Comité de direction qui adopte la politique environnementale, approuve les projets d'amélioration des incidences environnementales, le plan de communication et le contenu de la présente déclaration. C'est à son niveau qu'a lieu la revue de direction telle que prévue par le règlement EMAS.



Trois membres du Comité de direction jouent un rôle particulier au sein du SME.

Le Président du Comité de direction est le garant de la prise en compte de la dimension environnementale dans la stratégie du SPF, dans son organisation et dans sa gestion.

Le Directeur général de l'Energie a été chargé par le Comité de direction, en tant que sponsor, du suivi des questions relatives au développement durable. Pour cette raison, il est aussi sponsor du projet EMAS. Il est en charge plus particulièrement de l'organisation générale du SME et du traitement des aspects environnementaux liés aux missions.

Le Directeur du Service d'encadrement "Budget et Contrôle de Gestion" (S2) joue également un rôle important au sein du SME puisque c'est au niveau de ses services que sont gérés les achats de matériel, la gestion des bâtiments (chauffage, éclairage, déchets...), les véhicules de service... Il est donc plus particulièrement en charge au sein du SME de la gestion des aspects environnementaux liés à la logistique de l'organisation.

Le Sponsor EMAS et le Directeur de S2 ont été mandatés par le Comité de direction pour approuver en son nom les documents du SME à usage interne (manuel, procédures, formulaires...).

Le Sponsor EMAS et le Directeur de S2 disposent chacun d'un collaborateur affecté plus particulièrement au SME, le Coordinateur EMAS (CEMAS) et le Conseiller interne en gestion de l'environnement comme l'illustre le schéma 3 ci-dessous.

Organigramme du SME

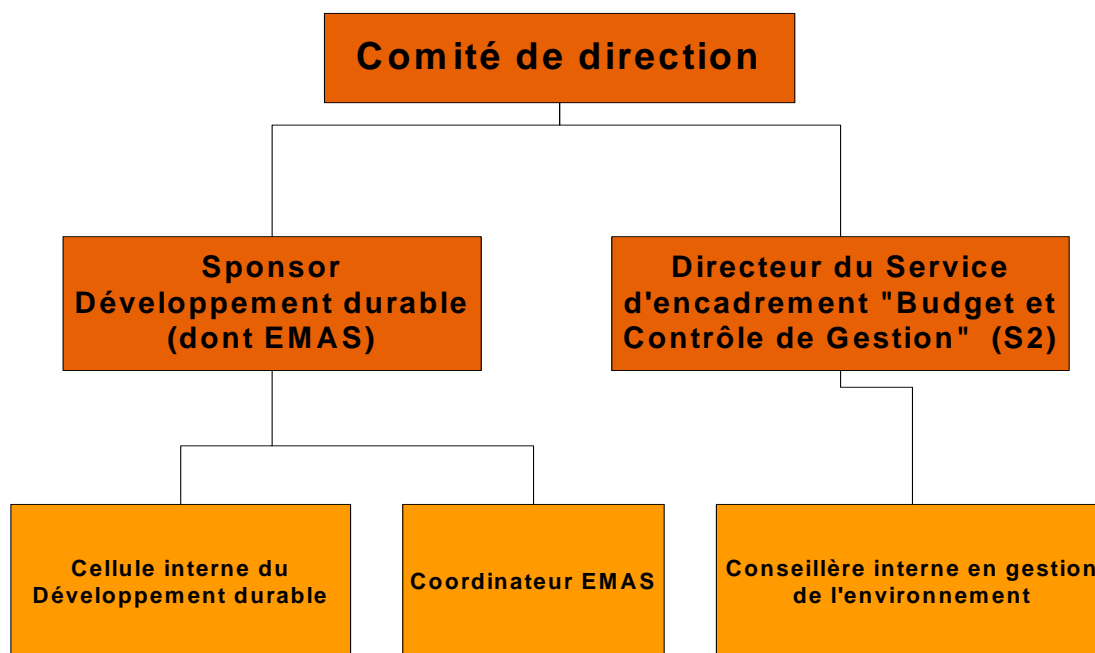


Schéma 3.

En 2001, le service d'encadrement "Budget et Contrôle de Gestion" (S2) a accueilli une nouvelle collaboratrice pour assurer au sein du SPF la fonction de conseillère interne en gestion de l'environnement (dans la suite de ce document, AMB pour "*interne Adviseur voor het MilieuBeheer*"). Cet engagement a permis de réaliser depuis lors de multiples avancées environnementales au point de vue logistique, et ce avant l'instauration formelle d'un SME.

L'AMB est en charge au sein du SME de ce qui concerne plus particulièrement la logistique.

Un collaborateur du Sponsor EMAS assure la fonction de coordinateur EMAS (CEMAS). Il est plus particulièrement en charge de l'organisation générale du SME et du traitement des aspects environnementaux liés aux missions.

Pour le traitement de ces aspects environnementaux liés aux missions, le CEMAS collabore avec les correspondants "Développement durable". Ces correspondants sont les membres de la cellule interne du Développement durable du SPF : ils y représentent leur direction générale ou service d'encadrement respectif.

AMB et CEMAS travaillent de concert afin de garantir au SME une pérennité accrue.



2.4 SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT DU SME

L'instauration d'un SME au sein d'une organisation a pour but d'y assurer une gestion rigoureuse de ses performances environnementales. Respecter le règlement EMAS implique un effort supplémentaire puisque le SME doit aussi permettre l'amélioration continue desdites performances.

La démarche suivie pour construire le SME puis en assurer la pérennité consiste à identifier les incidences environnementales générées par l'organisation, fixer des objectifs d'amélioration de ces incidences, établir des projets d'action pour atteindre les objectifs, réaliser les projets et en vérifier les résultats pour apporter si nécessaire des corrections au système. Il y a lieu ensuite de recommencer régulièrement le processus afin de se fixer de nouveaux objectifs pour répondre à l'obligation d'amélioration continue faite par le règlement EMAS.

Le schéma 4 ci-dessous décrit cette démarche ainsi que le processus conduisant à l'enregistrement EMAS et à la publication de la présente déclaration.

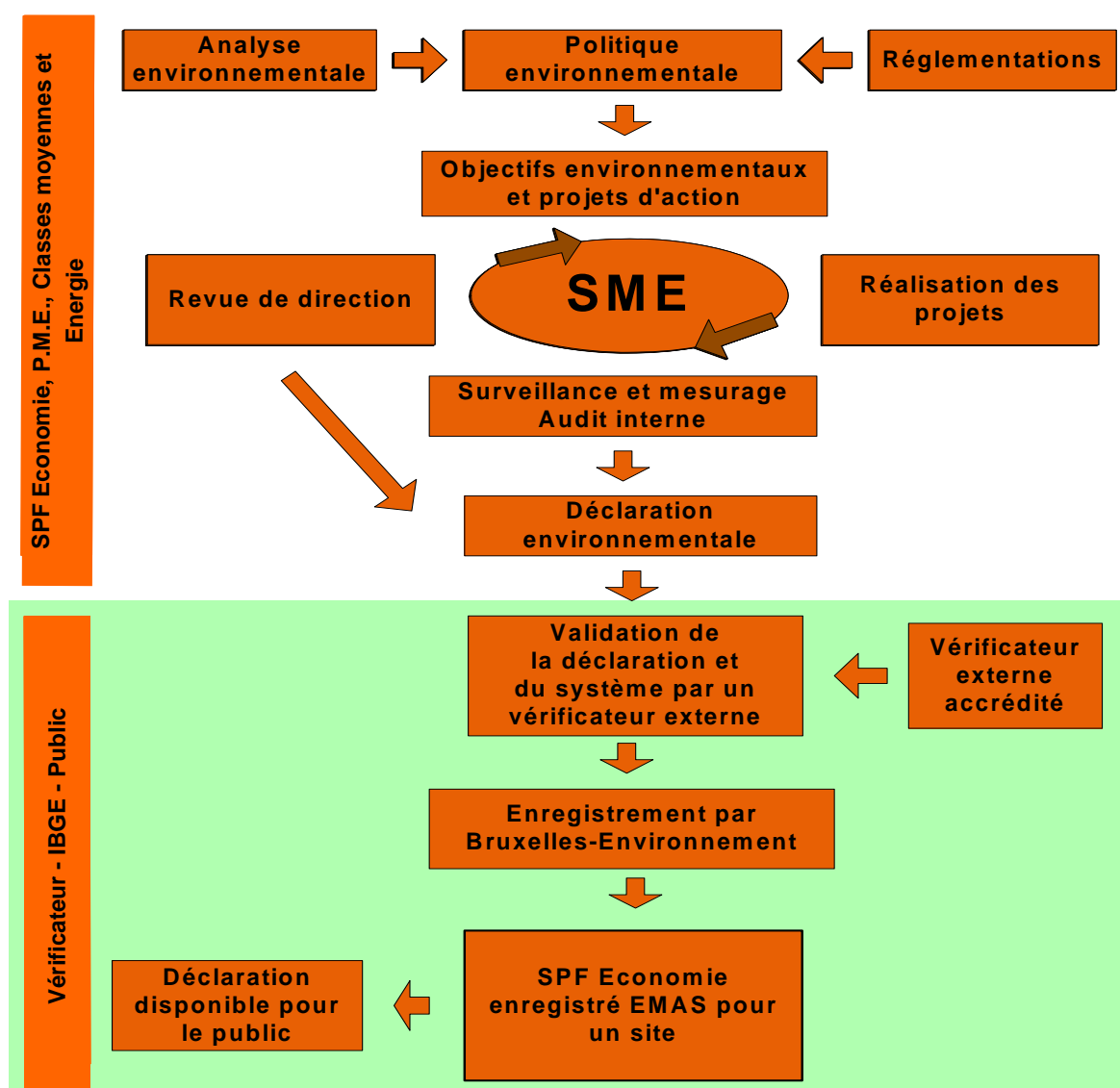


Schéma 4.

L'analyse environnementale constitue l'étape initiale de toute démarche environnementale structurée. Elle permet d'identifier les incidences environnementales exercées par le SPF, tant au point de vue de sa logistique qu'au point de vue de ses missions. Elle permet de mettre en valeur les points forts du SPF mais aussi de détecter d'éventuels points faibles. L'analyse environnementale est mise à jour régulièrement afin de refléter d'éventuels changements tant internes (nouvelle organisation, nouvelle mission, nouvel équipement...) qu'externes (modification de la réglementation...).

Conformément au prescrit du règlement EMAS, une priorité absolue est accordée à la mise en conformité par rapport aux législations environnementales si d'éventuelles lacunes en ce domaine viennent à être détectées.

Sur base de l'analyse environnementale mais aussi des responsabilités du SPF vis-à-vis de la société, le Comité de direction définit une politique environnementale qui constitue la vision stratégique dans laquelle le SME doit s'intégrer.

Pour traduire dans les faits la politique qu'il a adoptée, le Comité de direction détermine ensuite des objectifs en terme d'amélioration des incidences environnementales dans des domaines jugés significatifs lors de l'analyse environnementale. Ces objectifs se traduisent en des projets d'actions concrètes relatives tant à la logistique du SPF qu'à ses missions.

La réalisation de ces actions visant l'amélioration des incidences environnementales constitue la pierre angulaire du SME. Les actions sont réalisées de façon structurée afin que soient clairement déterminés les rôles et les responsabilités de chacun ainsi que les besoins éventuels en matière de formation, de communication, d'équipements...

Les résultats des actions d'amélioration des incidences font l'objet d'un suivi régulier et méthodique grâce à la mise en place d'indicateurs lorsque cela est possible. Des audits internes réguliers permettent d'évaluer si les procédures et autres instructions en matière environnementale sont adéquates et appliquées.

Au minimum une fois par an, le Comité de direction procède à la revue de direction du SME, à son évaluation.

Cette évaluation, basée sur les résultats des audits et l'analyse des indicateurs, doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- des modifications doivent-elles être apportées à la politique environnementale du SPF ?
- le SME est-il toujours approprié par rapport à sa raison d'être et par rapport à l'organisation ?
- les objectifs environnementaux précédemment fixés ont-ils été remplis et sinon, quelles mesures doivent-elles être prises pour ce faire ?

Afin de répondre à l'obligation d'amélioration continue, le Comité de direction, sur proposition de ses membres, fixe si nécessaire de nouveaux objectifs environnementaux. Il décide aussi également du plan de formation et du plan de communication.



2.5 ACTIONS DE COMMUNICATION

Les actions de communication à réaliser dans le cadre du SME tant au niveau interne que vers nos partenaires extérieurs et le public sont menées grâce au soutien du Service d'encadrement "Communication opérationnelle" (S4).

Afin de structurer ces actions, un plan de communication est élaboré chaque année en collaboration avec S4 et approuvé par le Comité de direction. Ce plan reprend les principales actions de communication mais peut être complété en cours d'année en regard de besoins nouveaux révélés par exemple lors des audits.

En ce qui concerne la communication interne, les formes électroniques de communication sont privilégiées pour ne pas engendrer une surconsommation excessive de papier mais, étant donné que quelques agents n'ont pas un accès permanent à un ordinateur, certaines actions sont réalisées aussi sur support papier afin d'informer et/ou de sensibiliser la totalité du personnel.

Ainsi, un guide environnemental a été distribué à l'ensemble du personnel du SPF. Ce document, destiné à être conservé par chaque agent, reprend les différentes instructions relatives à la gestion de l'environnement au sein du SPF ou rappelle où ces instructions sont facilement consultables.

En ce qui concerne la communication externe du SPF Economie, c'est-à-dire avec nos partenaires et le public, la présente déclaration joue un rôle prépondérant. Conformément au règlement EMAS, elle est mise à jour chaque année et revue tous les trois ans.

Toutes les informations importantes relatives au SME sont mises à disposition du personnel du SPF sur une page intranet. La présente déclaration et la politique environnementale sont également disponibles sur notre site internet.

Si nécessaire, une version papier de la déclaration environnementale et/ou des informations complémentaires à propos de notre SME peuvent être obtenues auprès du coordinateur EMAS (courriel : &emas@economie.fgov.be – adresse : Direction générale de l'Energie, boulevard du Roi Albert II, 16, 1000 Bruxelles).

Une plainte environnementale relative au City Atrium C peut aussi être introduite auprès du coordinateur EMAS.



3 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU SPF ECONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Le SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie (le SPF) s'est engagé, depuis de nombreuses années et alors qu'il s'appelait encore Ministère des Affaires économiques, à réduire l'impact environnemental de ses activités logistiques. Cet engagement s'est traduit par de nombreuses actions concrètes tant au point de vue humain que matériel.

En instaurant en son sein un système de management environnemental (SME) tel que défini par le règlement européen EMAS, le SPF franchit une étape supplémentaire en matière de responsabilité vis-à-vis de la société actuelle mais, aussi et surtout, des générations futures.

Le SME est soutenu par le Comité de direction et particulièrement par son Président qui est le garant de la prise en compte de la dimension environnementale dans la stratégie du SPF, dans son organisation et dans sa gestion.

Supporté par des moyens humains et matériels suffisants et animé par les valeurs de transparence et de rigueur qui sont chères au département, le SME doit permettre :

- d'assurer la prévention des pollutions ;
- de s'assurer du respect des législations environnementales ;
- d'améliorer de façon continue l'impact environnemental du SPF tant au point de vue de ses missions que de sa logistique.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et des services constitue la raison d'être du SPF. Dans ce contexte, il exerce de nombreuses missions dans des domaines variés couvrant l'ensemble de l'économie du pays. Vu les liens étroits qui s'établissent entre économie et environnement, deux des piliers du développement durable, nombreuses de ces missions ont aussi un impact environnemental positif.

Entreprendre des actions pour renforcer cet impact positif et montrer dans la pratique que protection de l'environnement et gestion économique durable sont inséparables constituent des objectifs essentiels de l'engagement exprimé dans la présente politique.

Une attention toute particulière est portée à la prise en compte dans les missions du moyen et du long terme et de l'irréversibilité de certaines pressions sur les écosystèmes. L'économie ne peut se développer durablement si les ressources naturelles se raréfient ou si les limites environnementales sont dépassées, que ce soit au niveau local ou au niveau global.

Au point de vue logistique, l'instauration d'un SME a pour but de permettre au SPF d'améliorer plus encore ses performances environnementales. Cette amélioration, à qualité de prestation égale ou supérieure envers les citoyens et les entreprises, requiert la participation de tout le personnel. Elle doit se réaliser dans les domaines où l'impact a été déterminé comme significatif et où des possibilités d'actions ont été mises en évidence, que ce soit au niveau de la consommation de ressources naturelles, de la production de déchets ou encore de l'émission de polluants dont les gaz à effet de serre.

Afin que le SPF puisse jouer son rôle de moteur de progrès aussi en matière environnementale, il est nécessaire d'instaurer une communication systématique et efficace avec nos partenaires, qu'ils soient publics ou privés.

Politique adoptée par le Comité de direction le 11 décembre 2007.



4 LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX DU SPF ECONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Le terme aspect environnemental est défini par le règlement EMAS comme "*un élément des activités, produits ou services d'une organisation qui a ou qui est susceptible d'avoir une incidence sur l'environnement*".

La première étape de la démarche environnementale visant l'instauration d'un SME consiste à réaliser l'analyse environnementale, c'est-à-dire l'analyse de tous les aspects environnementaux et des incidences qui y sont associées.

L'analyse des aspects environnementaux du SPF Economie a été réalisée en distinguant d'une part les aspects associés à la logistique de l'organisation et d'autre part les aspects liés aux missions exercées par le SPF. Des motifs liés à la nature des aspects mais aussi à leur mode de gestion justifient cette distinction.

Les aspects associés à la logistique ne sont pas propres au SPF puisqu'il s'agit d'aspects typiques aux activités administratives (éclairage et chauffage de bureaux, utilisation de moyens informatiques et d'imprimantes, déplacement de personnes...). Ils sont gérés de façon centralisée au niveau des Services d'encadrement.

Par contre, les aspects liés aux missions du SPF Economie lui sont propres puisque ce sont ces missions qui distinguent le SPF des autres administrations et plus généralement des autres organisations du secteur tertiaire. De plus, ces aspects sont gérés au niveau de différentes entités, les directions générales, en charge chacune de missions spécifiques.

Cette distinction entre aspects logistiques et aspects dus aux missions a été préférée à la distinction entre aspects directs et indirects au sens du règlement EMAS.¹ Cette distinction est en effet parfois assez délicate à réaliser et ne peut pas s'appliquer en bloc à tout ce qui concerne la logistique ou les missions. Dans les deux cas en effet, certains aspects sont maîtrisés au sein même du SPF Economie alors que pour d'autres, le SPF ne peut exercer qu'une influence.

Ceci dit, l'influence que peut avoir le SPF sur ses incidences environnementales a été un des facteurs utilisés par la suite pour distinguer quels sont les aspects qui sont significatifs, c'est-à-dire quels sont les aspects qui doivent être suivis avec attention et pour lesquels une action d'amélioration de l'incidence pourrait être envisagée.

¹ Un aspect environnemental direct est défini dans le règlement EMAS comme un "*aspect environnemental associé à des activités, des produits et des services de l'organisation elle-même sur lesquels elle exerce un contrôle opérationnel direct*" alors qu'un aspect indirect est défini comme "*un aspect environnemental qui peut résulter d'une interaction entre une organisation et des tiers sur laquelle l'organisation est susceptible d'influer dans une mesure raisonnable*".



5 LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX SIGNIFICATIFS RELATIFS À LA LOGISTIQUE

L'analyse des aspects environnementaux liés à la logistique a été menée en deux temps : réalisation d'un inventaire aussi exhaustif que possible de tous les aspects environnementaux liés à la logistique, puis, pour distinguer les aspects les plus significatifs, tri suivant 4 critères :

- l'existence pour l'aspect envisagé d'une exigence environnementale légale ou autre (circulaire ministérielle, mesure du plan fédéral de développement durable...) ; le respect de toute exigence légale est considéré bien entendu comme impératif ;
- la gravité de l'incidence au niveau de sa dangerosité et/ou du flux de matière incriminé ;
- l'existence actuelle de pratiques à arrêter immédiatement, à changer dans un avenir plus ou moins proche ou à seulement surveiller ;
- l'influence qu'exerce le SPF Economie sur cet aspect : envisager un projet dans un domaine où le SPF dispose d'une influence certaine plutôt que dans un domaine pour lequel le centre de décision ne se situe pas en son sein permet d'augmenter les chances de réussite du projet.

Ce dernier critère ne revêt cependant pas un caractère exclusif puisque même si la maîtrise échappe en tout ou en partie au SPF, celui-ci peut tenter d'user de son influence pour améliorer l'impact environnemental s'il est important et devra le faire s'il y a non-respect d'une exigence légale.

Aspects environnementaux significatifs et leurs incidences pour le bâtiment City Atrium C

Aspects – Sources d'incidence	Incidences
Utilisation de PC, de photocopieuses, d'imprimantes	Consommation d'électricité
Achat d'articles de bureau (papier, toner...)	Consommation de ressources naturelles, déchets
Achat d'équipements de bureau (PC, imprimantes, meubles...)	Consommation de ressources naturelles, déchets
Activités du service médical	Production de déchets dangereux (aiguilles, amalgame)
Eclairage des locaux	Consommation d'électricité
Utilisation d'eau (sanitaires, nettoyage, cuisines)	Consommation d'une ressource naturelle
Déplacement du personnel entre le domicile et le travail	Consommation d'énergie, pollution de l'air, trafic routier
Système de chauffage et de climatisation	Consommation d'énergie, production de déchets dangereux lors de la maintenance
Utilisation de papier	Consommation de ressources naturelles, production de déchets
Activités diverses produisant des déchets spéciaux et/ou dangereux	Production de déchets spéciaux voire dangereux : produits chimiques, tubes néons, cartouches, toners, appareils électriques (frigos, machines à café, écrans), peintures



6 INDICATEURS DE SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES RELATIVES À LA LOGISTIQUE

6.1 CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

L'électricité est principalement utilisée dans le bâtiment City Atrium C pour l'éclairage, le conditionnement d'air, le fonctionnement des photocopieuses et du matériel informatique (PC, écrans, imprimantes, serveurs).

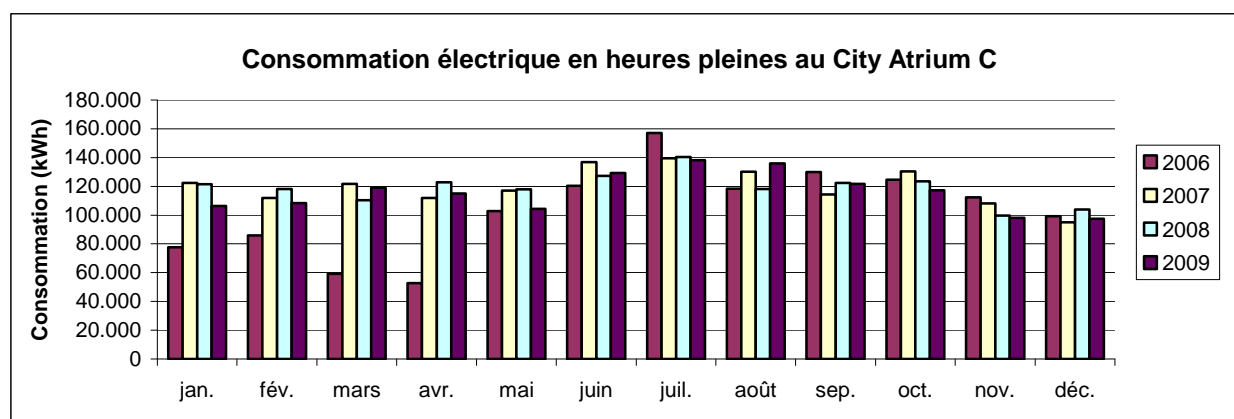
Les installations électriques sont contrôlées régulièrement conformément aux textes légaux en vigueur. Ces contrôles sont effectués par des entreprises spécialisées.

Le nouveau matériel informatique bénéficie du label "*Energy Star*".

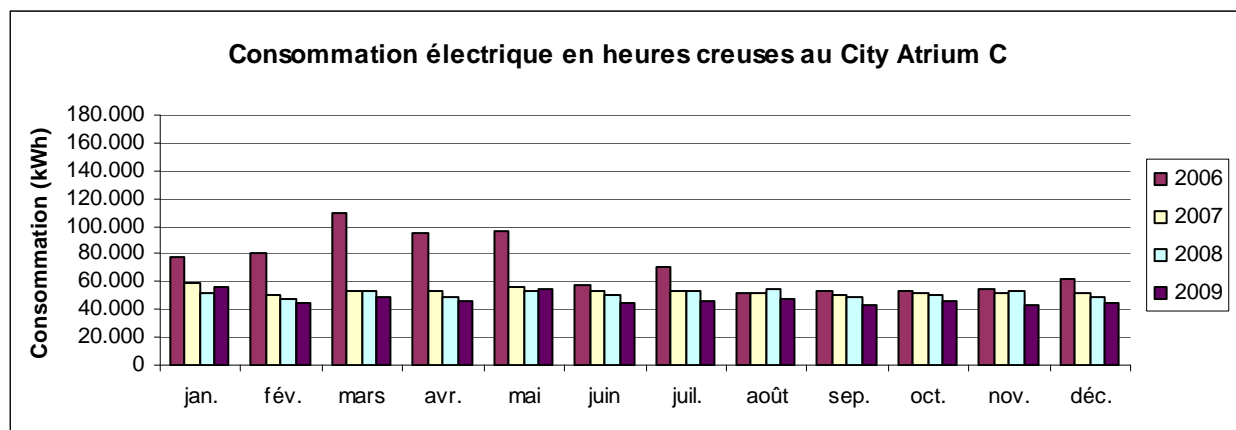
Au City Atrium C, l'éclairage s'éteint automatiquement à heures fixes et dans le hall principal (l'Atrium), il est réglé suivant l'intensité de la lumière du jour.

Consommation d'électricité au City Atrium C (surface de 23 137 m²)

Année	2005	2006	2007	2008	2009
Consommation d'électricité (MWh)	2 149	2 100	2 079	2 043	1958
Consommation d'électricité par m ² (kWh/m ²)	93	91	90	88,3	84,6
Equivalence en CO ₂ produit (tonne) ²	688	672	665	654	548



² Vu la composition du parc belge de production électrique, le coefficient de conversion utilisé est de 0,32 kg CO₂/kWh d'électricité consommée jusque fin 2008 et de 0,28 kg CO₂/kWh d'électricité consommée à partir de 2009 (Source : Régie des Bâtiments, Cellule Energie et Développement durable).



Le SPF ne produit lui-même aucune électricité, d'origine renouvelable ou pas. Le contrat de fourniture d'électricité est du ressort de la Régie des Bâtiments. Il s'agit actuellement d'électricité d'origine quelconque.

Etant donné que diminuer la consommation d'électricité à l'Atrium fait l'objet d'un projet entamé dans le cadre d'EMAS, les résultats présentés ci-dessus seront discutés au point 7 "Les objectifs environnementaux relatifs à la logistique".

6.2 CONSOMMATION DE GAZ NATUREL

Le gaz naturel est utilisé dans le bâtiment City Atrium C comme combustible de chauffage. Les installations de chauffage sont régulièrement entretenues par une société spécialisée.

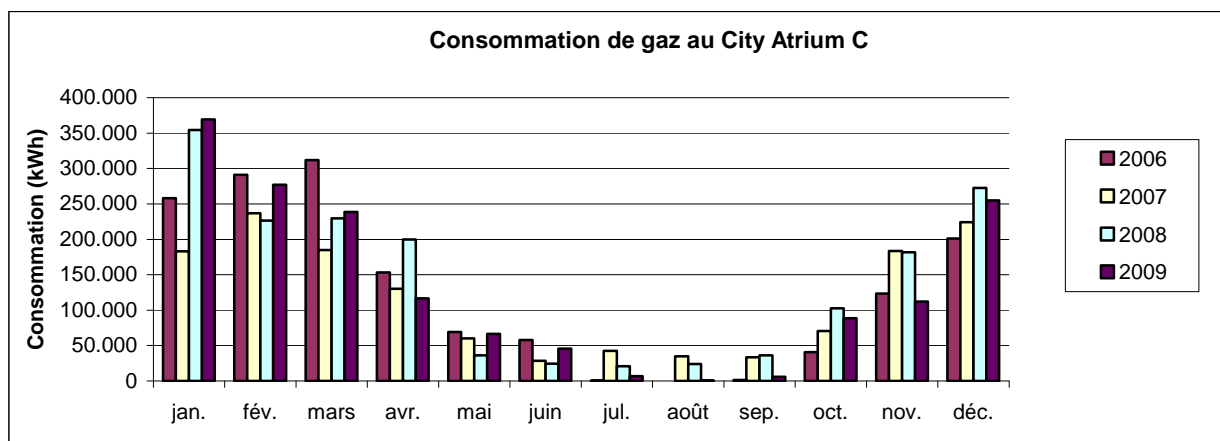
Consommation de gaz naturel du City Atrium C (surface de 23 137 m²)

Année	2005	2006	2007	2008	2009
Consommation absolue de gaz naturel (MWh)	1 368	1 508	1 412	1 709	1582
Consommation absolue de gaz naturel par m ² (kWh/m ²)	59,1	65,2	61	74	68
Consommation normalisée ³ de gaz naturel (MWh)	1636	1789	1676	1936	1778
Consommation normalisée de gaz naturel par m ² (kWh/m ²)	71,8	77	72,5	79,8	77
CO ₂ produit (tonne) ⁴	271	299	280	338	304

³ La consommation normalisée est la consommation rapportée par rapport à des conditions météorologiques standard, ce qui permet de faire des comparaisons d'une année à l'autre puisque l'effet des variations climatiques est supprimé ou tout au moins atténué.

⁴ Le coefficient de conversion utilisé ici est de 0,198 kg CO₂/kWh de gaz naturel consommé (Source : Régie des Bâtiments, Cellule Energie et Développement durable).





Une tendance à la hausse a été observée en 2008.

Contact a été pris en mars 2009 avec l'entreprise en charge de l'entretien du bâtiment.⁵ Cette entreprise est un sous-traitant du propriétaire et le SPF Economie n'est qu'occupant du bâtiment, le locataire étant la Régie des Bâtiments. Ceci dit, des contacts réguliers ont heureusement lieu entre cette entreprise et notre département.

Il nous a été promis qu'une plus grande attention serait accordée au réglage des températures de sortie des chaudières. Ceci a été fait et s'est traduit pour 2009 par une diminution de la consommation de gaz naturel par rapport à 2008, tant en consommation absolue (-7,5 %) qu'en consommation normalisée (-8 %).

⁵ Nous recevons entre mars et avril les données complètes de l'année précédente.

6.3 CONSOMMATION D'EAU

Les consommations d'eau au sein du bâtiment City Atrium C sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Consommation d'eau au City Atrium C

Année	Consommation d'eau (m ³)
2005	4 455
2006	5 449
2007	5 595
2008	5972
2009	5564

La consommation plus faible au City Atrium C en 2005 s'explique par le fait que le bâtiment n'a été occupé entièrement qu'à partir de la fin du mois de février.

L'augmentation de la consommation d'eau d'environ 6 % observée en 2008 s'explique par la nécessité qu'il y a eu à humidifier d'avantage l'air ambiant dans le City Atrium afin d'assurer des conditions de travail plus saines.

Courant 2009, des compteurs distincts ont été installés afin de pouvoir comptabiliser séparément la consommation d'eau à usage technique (chauffage, humidification de l'air) et la consommation d'eau à usage "domestique" (sanitaires, cafétéria, nettoyage). Des données plus précises pour une année complète seront donc disponibles à partir de 2010.

Consommation d'eau par occupant au City Atrium C

Année	Nombre d'occupants	Consommation (m ³)	Consommation par agents travaillant dans le bâtiment (m ³ / personne)
2007	551	5 595	10,2
2008	550	5 972	10,8
2009	538	5 564	10,3



6.4 CONSOMMATION DE PAPIER

Le papier utilisé actuellement au SPF Economie dans les photocopieuses et les imprimantes personnelles (principalement au format A4) est produit sans chlore élémentaire (ECF) et bénéficie du label "FSC" ("*Forest Stewardship Council*"). Le bois utilisé pour sa fabrication provient donc de forêts gérées de façon durable.

Dans le cadre de la réorganisation des moyens informatiques actuellement en cours au niveau du SPF (projet "ECOPRINT"), il est prévu de favoriser l'utilisation en réseau d'appareils multifonctionnels permettant l'impression recto-verso.

Les consommations de feuilles A4 estimées à partir des quantités de papier retirées du magasin central chargé de sa distribution, sont reprises ci-dessous.

Consommation de papier au City Atrium C

Année	2006	2007	2008	2009
Nombre de feuilles A4 consommées au City Atrium C	6 875 000	6 797 500	6 910 000	4 562 000
Equivalent en masse (tonne) ⁶	34,375	33,988	34,481	22,764
Nombre d'agents occupés	/ ⁷	551	550	538
Consommation par agents occupés dans le bâtiment (kg/agent)	/	61,7	62,7	42,3

Les commentaires à propos de l'évolution de la consommation de papier figurent au chapitre suivant puisqu'un projet de réduction de cette consommation a été entamé en 2008.

⁶ Une feuille de papier A4 (210 mm x 297 mm) au grammage standard de 80g/m² pèse 4,99g.

⁷ Donnée non disponible.

6.5 DÉPLACEMENTS DOMICILE-LIEU DE TRAVAIL

Les résultats de l'enquête de mobilité réalisée en 2005 puis en 2008 et concernant les déplacements des agents du SPF entre leur domicile et leur lieu de travail, le City Atrium C, sont repris ci-dessous.

Résultats de l'enquête de mobilité réalisée en 2005 puis en 2008

Moyen de transport	Pourcentage des agents qui utilisent ce moyen comme moyen principal de transport en 2005	Pourcentage des agents qui utilisent ce moyen comme moyen principal de transport en 2008
Train	70%	72,4%
Bus/Métro	20%	18,4%
Voiture comme conducteur	3%	1,3 %
Voiture comme passager	6%	6,4 %
Vélo	2 personnes	2 personnes
A pied	1%	1,1%

Pour le City Atrium C, la proximité de la Gare du Nord et de deux stations de Métro alliée à la gratuité des transports en commun pour les déplacements domicile-lieu de travail des fonctionnaires explique le recours massif à ce mode de transport.

Des douches accessibles aux cyclistes ont été installées au City Atrium C et depuis 1999, une prime est attribuée aux fonctionnaires qui utilisent le vélo pour leur déplacement domicile-travail.



6.6 DÉPLACEMENTS DE SERVICE

Les déplacements de service (réalisation de contrôles, participation à des réunions au niveau national ou international...) se font soit par transport en commun soit à l'aide de véhicules de service ou d'un véhicule personnel. Les données actuellement disponibles à ce sujet pour l'ensemble du SPF sont reprises ci-dessous.

Déplacements de service en Belgique pour l'ensemble du personnel du SPF Economie

	2006	2007	2008	2009
Nombre d'agents travaillant au SPF Economie	/	~ 2750	2750	2634
Nombres de véhicules de service utilisés	88	84	86	85
Quantité totale de carburant utilisé par les véhicules de service (en litre de diesel)	293 833	193 727	195 151	181 883
CO ₂ produit ^{8, 9} (tonne)	802	529	533	496
Nombres de billets de train utilisés	Total : 4327 1 ^e classe A/R: 2 501 1 ^e classe simple: 664 2 ^e classe A/R: 954 2 ^e classe simple: 208	Total : 5191 1 ^e classe A/R: 2987 1 ^e classe simple: 800 2 ^e classe A/R: 1137 2 ^e classe simple: 267	Total : 4717 1 ^e classe A/R: 2673 1 ^e classe simple: 532 2 ^e classe A/R: 492 2 ^e classe simple: 207 + 813 "E-tickets"	Total : 4043 4043 "E-tickets" (pas de détail sur la nature du billet) Le système de gestion des tickets de train se fait maintenant entièrement "online"

Un projet de cours d'éco-conduite à destination de la dizaine de chauffeurs du SPF Economie est programmé pour 2010. Si le résultat est probant au point de vue diminution de la consommation, cette formation pourrait être étendue par la suite à tous les agents qui conduisent des voitures de service.

⁸ Le coefficient de conversion utilisé ici est de 2,73 kg CO₂/l de diesel consommé (Source : <http://www.transportdurable.qc.ca/ges-transport.htm>).

⁹ Il n'a pas été renseigné ici la production de méthane et de protoxyde d'azote, deux gaz à effet de serre car leur importance en terme de tonne équivalent CO₂ est nettement moindre. A titre d'exemple, la combustion de 293 833 litres de diesel (colonne 1) conduit à la production de 802 tonnes de CO₂, de 0,3 tonne éq. CO₂ sous forme de CH₄ et de 1,82 tonne éq. CO₂ sous forme de N₂O (facteur de conversion : 1,05 g éq. CO₂ sous forme de CH₄ /litre de diesel, 62 g éq. CO₂ sous forme de N₂O /litre de diesel, source : <http://www.transportdurable.qc.ca/ges-transport.htm>).

6.7 ACHATS

Les achats du SPF sont gérés de façon centralisée au niveau du Service des Achats du Service d'encadrement "Budget et Contrôle de Gestion" (S2). Seuls quelques achats spécialisés peuvent exceptionnellement être gérés directement par les autres services d'encadrement et par les directions générales.

La gestion centralisée des achats permet de s'assurer plus aisément du respect des règles relatives aux marchés publics mais aussi des circulaires relatives aux achats durables, plus particulièrement :

- la circulaire 307 quater du 3 mai 2004 relative à *"l'acquisition de véhicules de personnes destinés aux services de l'Etat et aux organismes d'intérêt public"* ;
- la circulaire P&O/DD/1 du 27 janvier 2005 relative à *"la mise en oeuvre de la politique de développement durable lors des marchés publics de fournitures lancés par des pouvoirs adjudicateurs de l'autorité fédérale qui appartiennent aux secteurs classiques"* ;
- la circulaire P&O/DD/2 du 18 novembre 2005 *"comportant la politique d'achat de l'autorité fédérale stimulant l'utilisation de bois provenant de forêts exploitées durablement"*.

6.8 DÉCHETS

Des collectes sélectives de déchets sont organisées depuis de nombreuses années dans les bâtiments du SPF Economie.

Actuellement, une collecte sélective en vue du recyclage par une firme spécialisée est organisée au City Atrium pour les déchets suivants : papier, carton, *"toners"*, cartouches pour imprimantes, piles et batteries, liège et PMC.

Depuis début 2009 et sur proposition de membres du personnel, une collecte sélective de bouchons en plastique est organisée au City Atrium ainsi que dans deux autres bâtiments au profit d'une œuvre caritative, le Centre belge pour Chiens-guides.

La récolte sélective des bouchons en plastique qui sont généralement fabriqués dans un matériau plus dur que les bouteilles permet leur recyclage dans des applications plus adaptées à leur nature, dans ce cas-ci sous forme de palettes.

Les quantités de déchets récoltées au City Atrium C ne sont connues que pour le papier et le carton.

Quantités de papier et carton collectées au City Atrium C

Année	Quantité récoltée (tonne)	Nombre d'occupants	Quantité récoltée par occupant (kg/personne)
2007	37,084	551	67,3
2008	34,878	550	63,4
2009	37,016	538	68,8

Les déchets dangereux issus du service médical et des services techniques sont collectés séparément et confiés à des firmes spécialisées dans le respect de la législation en vigueur.



7 LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX RELATIFS À LA LOGISTIQUE

Deux projets d'actions environnementales relatives à la logistique ont été proposés pour 2008 par le Service d'encadrement "Budget et Contrôle de Gestion" (S2) et approuvés par le Comité de direction : un projet vise la réduction de la consommation d'électricité au City Atrium C et un projet vise la réduction de la consommation de papier par les imprimantes et les photocopieuses.

Il était prévu dès l'origine que ces projets se poursuivraient en 2009 et 2010.

Un troisième projet a été entamé en 2009 et concerne les fournitures de bureau.

Un quatrième projet a été proposé en 2010 par le Service d'encadrement "Communication opérationnelle et concerne l'incidence environnementale du département via ses publications, tant internes qu'externes.

7.1 RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ AU CITY ATRIUM

Ce projet fait appel à des moyens internes en provenance du Service d'encadrement "Budget et Contrôle de Gestion" mais aussi des Services d'encadrement "Technologie de l'Information et de la Communication" (ICT - S3) et "Communication opérationnelle" (S4).

Objectif : diminution de la consommation électrique du bâtiment de 5 % pour l'année 2010 par rapport à l'année 2007.

Actions programmées :

- campagne de sensibilisation des agents visant à favoriser les bonnes pratiques, particulièrement en ce qui concerne l'arrêt des PC et des imprimantes en cas de non-utilisation et de l'éclairage en cas de non-occupation des locaux ;
- remplacement progressif des écrans à tube cathodique des PC par des écrans LCD moins énergivores.

Indicateur : consommation d'électricité par m².

On a observé en 2008 une diminution de la consommation d'électricité de presque 2 % (cf. point 6.1).

Des actions supplémentaires visant la réduction de la consommation d'électricité ont été réalisées en 2009 : suppression de l'éclairage permanent dans les cages d'escaliers de secours, suppression de nombreux distributeurs de boissons, pose d'affichettes pour rappeler d'éteindre la lumière en quittant les locaux.

Ceci a conduit à une réduction supplémentaire en 2009 de près de 6 % par rapport à la consommation de 2007.

Une campagne de sensibilisation des agents aux économies d'électricité sera menée à nouveau en 2010.

7.2 RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PAPIER

Ce projet fait aussi appel à des moyens internes en provenance des Services d'encadrement "Budget et Contrôle de Gestion" (S2), "Technologie de l'Information et de la Communication" (ICT - S3) et "Communication opérationnelle" (S4).

Objectif : diminution progressive de 10 % sur une période de trois ans de la consommation de papier par rapport à l'année 2007.

Actions programmées :

- suppression progressive des imprimantes personnelles au profit d'appareils multifonctions (photocopie – impression) partagés sur réseau et permettant d'imprimer en recto-verso ;
- campagne de sensibilisation du personnel pour promouvoir l'impression et la photocopie recto-verso mais aussi pour n'imprimer ou ne photocopier que si nécessaire ;
- réalisation d'un inventaire des photocopieuses existantes et étude quant aux possibilités de mieux quantifier la consommation de papier.

Indicateur : quantités de papier livrées dans le bâtiment.

On a observé en 2008 une légère hausse de la consommation de papier puis en 2009 une forte diminution : -33 % par rapport à 2007. ¹⁰

Ce beau résultat peut s'expliquer en outre par la décision prise par le Comité de direction d'imposer le mode recto-verso comme mode normal d'impression et de copie au SPF Economie.

Ceci dit, il faut peut-être tempérer ce (trop) beau résultat en rappelant que les données reprises ci-dessus représentent ce qui a été fourni dans le bâtiment, pas ce qui y a été consommé.

On peut facilement imaginer que quelques stocks y ont été accumulés en 2008 pour n'être utilisés qu'en 2009. Avec de telles données, c'est donc plutôt une tendance sur plusieurs années qui a valeur significative.

Le projet "ECOPRINT" qui se met en place au moment d'écrire ces lignes devrait permettre d'avoir des données annuelles plus facilement analysables. Des appareils multifonctions à usage commun remplacent les imprimantes individuelles et les photocopieuses. Ces appareils, paramétrés par défaut en mode recto-verso, sont raccordés au réseau informatique : il sera possible dans les années à venir de tenir une comptabilité centralisée et précise du nombre de feuilles utilisées par chaque appareil.

¹⁰ Il est à noter que ce projet de réduction de la consommation de papier a des effets dans tous les bâtiments du SPF Economie. Ses résultats sont aussi suivis dans un autre bâtiment, hors du périmètre d'application de l'enregistrement EMAS. Ce bâtiment abrite plus de 500 agents et une forte diminution de la consommation de papier y a également été observée en 2009 (-37 %).



7.3 ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Afin d'optimiser ses prestations en matière de support logistique, le Service Achat du Service d'encadrement "Budget et Contrôle de Gestion" a réorganisé fin 2008 début 2009 son fonctionnement en créant un "Facility Management".

En ce qui concerne les fournitures de bureaux, il a été décidé de recourir systématiquement au service FORCMS (Contrats multi-services publics fédéraux) organisé par le SPF Personnel et Organisation (SPF P&O). Le recours à ce système centralisé d'achat permet en effet :

- d'éviter la répétition inutile dans chaque SPF des mêmes procédures de marché public puisque les cahiers de charges et les appels d'offre sont réalisés au niveau du SPF P&O ;
- de profiter de prix avantageux dus au regroupement des acheteurs.

A l'occasion de cette réorganisation, l'offre en fournitures de bureau proposée par le Facility Management a été rationalisée : le nombre d'articles proposés est passé de 515 à 394.

Cette rationalisation de l'offre en fournitures de bureau s'est accompagnée du remplacement de certains articles par des articles similaires plus respectueux de l'environnement : 43 articles plus respectueux de l'environnement ont été introduits jusqu'à aujourd'hui dans le catalogue des fournitures de bureau proposées au sein du SPF Economie.

Il s'agit entre autres de :

- signataires fabriqués intégralement à partir de matériel recyclé ;
- "post-it" en papier recyclé labellisés "Ange bleu" ;
- "marqueur-feutres" en plastique recyclé ;
- crayons en bois labellisé "FSC" ("Forest Stewardship Council") ;
- cahiers "Atoma" avec anneaux biodégradables, couverture en carton recyclé et papier blanchi sans chlore (TCF) ;
- bande adhésive d'emballage fabriquée à partir de papier et de caoutchouc naturel ;
- ...

Objectif : augmentation progressive dans le catalogue des fournitures de bureau proposées par le Facility Management du nombre d'articles plus respectueux de l'environnement, plus durables.

Action programmée : réaliser une mise à jour régulière du catalogue des fournitures de bureau proposées par le Facility Management afin de profiter de nouvelles possibilités offertes par le FORCMS en matière de produits plus durables.

Indicateur : nombre d'articles plus durables par rapport au nombre total d'articles proposés.

Le catalogue des fournitures de bureau proposées par le Facility Management comportait, début 2010, 78 articles plus respectueux de l'environnement (contre 43 un an plus tôt). Le nombre total d'articles proposés est resté similaire.

Parmi les nouveaux articles plus durables, on trouve par exemple :

- une lampe de bureau acceptant des ampoules économiques ;
- des ampoules économiques ;
- des blocs de papier blanchi sans chlore avec couverture en carton recyclé ;
- un cutter à lame rechargeable ;
- du papier collant fabriqué à partir de fibre naturelle et encollé sans solvant ;
- ...

7.4 PUBLICATIONS PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Cette année, c'est du Service d'encadrement "Communication opérationnelle" (S4) que vient un nouveau projet d'action relative aux aspects logistiques.

Ce Service d'encadrement a déjà procédé ces dernières années à une très intéressante rationalisation des publications dont il est responsable en utilisant au maximum la diffusion électronique (internet, mailing).

Les consommations de papier au niveau de l'imprimerie s'en sont fortement ressenties.

Consommation de papier pour les publications du SPF Economie (en nombre de feuilles utilisées)

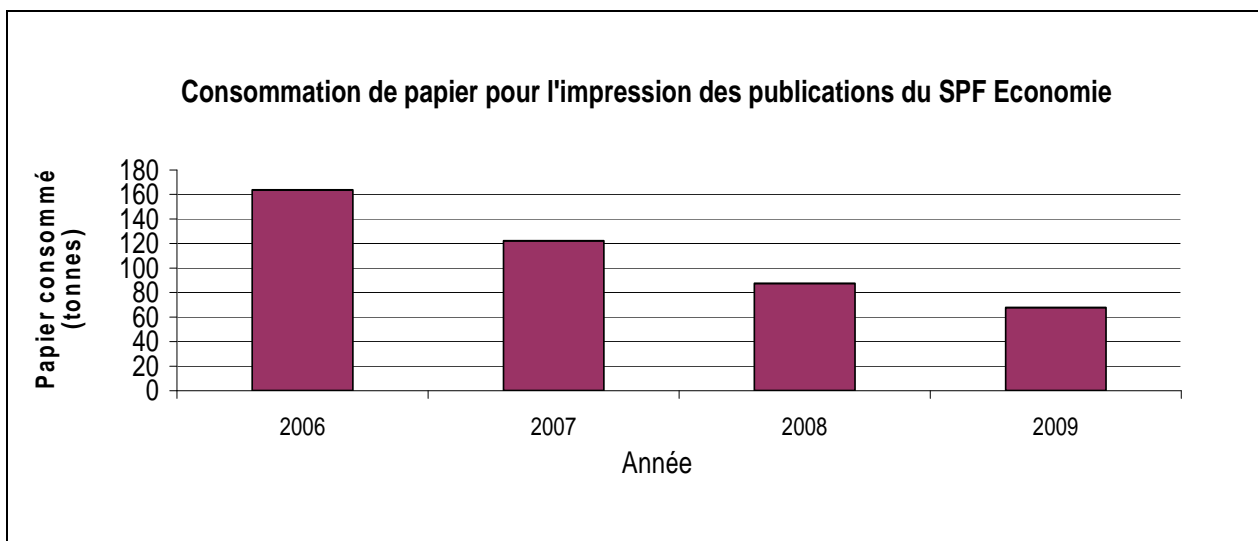
Procédé utilisé et format de papier	2006	2007	2008	2009
Digital couleur A3+ 100 g/m ²	332.640	383.681	467.960	577.082
Digital N/B A4 80 g/m ²	4.410.914	5.041.027	2.696.725	1.841.836
Offset couleur A3+ 100 g/m ²	9.836.062	6.573.185	4.840.444	3.619.586

Consommation de papier pour les publications du SPF Economie (en masse) ¹¹

	2006	2007	2008	2009
Masse de papier consommé (t)	163,8	122,1	87,5	67,7

¹¹ L'imprimerie fournit les données concernant la consommation de papier en nombre de feuilles. La conversion en masse de papier consommée se fait sur la base suivante : une feuille A4 (201x 297 mm) - 80g/m² pèse 4,99 g ; une feuille A3+ (457 x 305 mm) - 100g/m² pèse 13,94 g.





Objectif : en cette année où la Belgique assurera la présidence européenne et vu le nombre croissant de publications que ses "clients" lui commandent, S4 se propose de maintenir le *statu quo* quant à la quantité de papier utilisée.

S4 se propose également de s'intéresser à la qualité environnementale du papier utilisé à l'imprimerie.

Actions programmées :

- favoriser le recours :
 - à l'impression à la demande ("*Printing on demand*") ;
 - à l'impression de documents d'information moins épais, des "*flyers*", qui renvoient systématiquement au site internet du Département pour de plus amples informations ;
 - à la distribution lors de séminaires des documents sur support électronique réutilisable (clé USB) lorsqu'ils sont volumineux.
- étudier en termes de qualité environnementale les possibilités offertes en matière de papier pour imprimerie par le service FORCMS (Contrats multi-services publics fédéraux) organisé par le SPF Personnel et Organisation (SPF P&O).

Indicateur : quantité de papier utilisé (nombre de feuilles et masse totale), qualité du papier utilisé.

8 LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX SIGNIFICATIFS RELATIFS AUX MISSIONS

Comme il a déjà été mentionné, l'ensemble des missions du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie sont considérées comme relevant du SME.

L'analyse environnementale des missions a été réalisée par direction générale puisque c'est au niveau de ces entités que sont assurées les activités propres au SPF. Les services d'encadrement sont eux par définition en charge de missions de soutien par rapport aux activités "opérationnelles" et exercent donc une incidence environnementale par l'entremise de la logistique qu'implique ce soutien. Les incidences environnementales de ces missions de soutien ont été étudiées lors de l'analyse des aspects logistiques décrite ci-avant.

L'analyse environnementale des missions a débuté par la réalisation d'un inventaire détaillé afin que ne soient pas négligées des missions occupant peu d'agents et qualifiables de ce fait d'annexes par rapport à ce que l'on peut qualifier de missions de base du SPF alors qu'elles ont potentiellement une incidence environnementale importante. Au total 190 missions assurées par le SPF au sein de 9 directions générales ont été dénombrées.

Ensuite, les missions ayant une incidence sur l'environnement ont été sélectionnées. 109 missions ont été considérées comme telles.

Il a été estimé ensuite que pour 26 de ces 109 missions, le SPF bénéficie de suffisamment de moyens et d'autonomie que pour envisager dans ce cadre, avec suffisamment de chances de succès, une action visant à améliorer l'incidence environnementale du SPF.

La liste ci-dessous reprend ces 26 missions susceptibles de faire l'objet d'un projet d'amélioration de leur incidence sur l'environnement.

Mission	Nature de l'incidence environnementale
Direction générale Energie	
Assurer la coordination du soutien aux nouvelles technologies de l'énergie et contribuer à leur déploiement.	Diminution des émissions de CO ₂ , de la pollution de l'air, consommation moindre de ressources naturelles
Veiller à la qualité des produits pétroliers (FAPETRO) ¹² : cartographie des stations-service - Élaboration d'une méthode d'échantillonnage et d'analyse du gasoil de chauffage - Appels d'offre pour les analyses systématiques des produits pétroliers - Communication en matière de contrôle de la qualité des carburants.	Maîtrise de la pollution de l'air
Veiller à l'installation et à la mise en service technique correcte des appareils au travers de la normalisation ou des règlements techniques, y compris les avis techniques.	Maîtrise de la pollution de l'air

¹² FAPETRO : Fonds d'Analyse des Produits pétroliers.

Mission	Nature de l'incidence environnementale
Direction générale Régulation et Organisation du Marché	
Donner au public accès en ligne aux banques de données, aux registres, aux collections de CD-Rom dans le domaine de la propriété intellectuelle.	Limitation des déplacements
Direction générale Potentiel économique	
Promouvoir les principes directeurs de l'OCDE ¹³ à l'intention des multinationales et participer aux travaux de suivi à l'OCDE.	Encouragement à une meilleure exploitation des ressources naturelles et au contrôle de la pollution par les entreprises (air-eau-sol)
Assurer le secrétariat du Point de Contact national (PCN - Instrument de mise en œuvre des principes directeurs de l'OCDE).	" "
Examiner les dossiers introduits au PCN.	
Gérer les instruments de la politique commerciale internationale tarifaire et non tarifaire.	" "
Assurer le fonctionnement du help desk fédéral relatif à la réglementation européenne R.E.A.C.H. ¹⁴	Prévention des pollutions (air-eau-sol)
Informers les firmes belges des possibilités de participer aux programmes aéronautiques et financer cette participation en concluant des accords avec l'autorité et en assurant la gestion du volet économique de ces dossiers.	Diminution de la pollution (air-sonore)
Négocier et assurer le suivi des contrats de compensation.	Exploitation des ressources naturelles et pollution par les entreprises (air-eau-sol)
Appliquer le système de certification du processus de Kimberley relatif au commerce des diamants et implémenter la législation anti-blanchiment.	Meilleure exploitation des ressources naturelles

¹³ Organisation de Coopération et de Développement économiques.

¹⁴ Regulation on Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals.



Mission	Nature de l'incidence environnementale
Direction générale Qualité et Sécurité	
Instruire les demandes relatives à la métrologie légale, organiser l'exécution des essais d'approbation et délivrer les approbations de modèle d'instruments de mesure destinées à garantir qu'un modèle particulier satisfait aux prescriptions métrologiques réglementaires et que les instruments à construire conformément à ce modèle pourront satisfaire à ces mêmes prescriptions ou, en cas d'application de techniques nouvelles, aux prescriptions métrologiques relatives aux erreurs maximales tolérées.	Précision et fiabilité des mesures environnementales
Organiser les actions nationales de contrôle relatif à la protection du consommateur et en évaluer les résultats après exécution.	Prévention de la production de déchets et de la pollution
Veiller :	
- à ce que la sécurité publique soit garantie au mieux, d'une part, en s'assurant, que les opérations touchant aux explosifs et aux installations de transport, de distribution et de stockage souterrain de produits gazeux et autres s'effectuent conformément aux dispositions légales ou réglementaires spécifiques et, d'autre part, en recommandant et vérifiant les conditions techniques les plus aptes à cette fin ;	Prévention de la pollution atmosphérique et de la production de déchets
- à ce que les produits et services offerts sur le marché et les installations accessibles au public soient conformes aux règlements et normes techniques de sorte à présenter, pour le consommateur, un niveau de sécurité suffisant.	Prévention de la production de déchets et de la pollution (air, sols, eaux)
Assurer la gestion du système belge d'accréditation dans le domaine de l'environnement.	Protection de l'environnement en général via la qualité des certifications en la matière
Encadrer, dans le domaine des produits de construction, l'approche et superviser la délivrance des agréments techniques ATG, ¹⁵ des matériaux, produits, équipements et délivrer les agréments techniques réglementaires ETA. ¹⁶	Prévention de la pollution des eaux, des sols, de la pollution intérieure
Contribuer à la gestion durable des ressources naturelles du Plateau continental belge en encadrant l'exploitation de sable et de gravier.	Meilleure exploitation des ressources naturelles

¹⁵ Agrément Technique / Technische Goedkeuring.

¹⁶ European Technical Approval.



Mission	Nature de l'incidence environnementale
Direction générale Contrôle et Médiation	
Assurer le respect des réglementations et assurer le règlement alternatif des litiges dans les domaines suivants :	
- <u>les pratiques du commerce</u> :	
loi du 10.11.2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services	Consommation d'énergie, pollution sonore
arrêté royal du 20/03/2000 relatif aux dénominations, aux caractéristiques et à la teneur en plomb des essences pour les véhicules à moteur	Maîtrise de la pollution atmosphérique
arrêté royal du 20/03/2000 relatif à la dénomination, aux caractéristiques et à la teneur en soufre du gasoil-diesel pour les véhicules routiers	Maîtrise de la pollution atmosphérique
arrêté royal du 03/10/2002 relatif aux caractéristiques et à la teneur en soufre du gasoil de chauffage	Maîtrise de la pollution atmosphérique
- <u>la protection des consommateurs</u> :	
loi du 11/06/2004 réprimant la fraude au kilométrage des voitures	Maîtrise de la consommation d'énergie et de la pollution atmosphérique
- <u>la qualité et la sécurité des produits et des services</u> :	
loi du 09.02.94 relative à la sécurité des produits et des services	Maîtrise de la consommation des ressources naturelles et de la pollution
loi du 25/03/1996 portant exécution de la directive du Conseil des Communautés européennes du 21/12/1988 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des états membres concernant les produits de construction	Maîtrise de la consommation d'énergie, de la pollution des eaux et des sols, de la pollution intérieure

9 LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX RELATIFS AUX MISSIONS

4 projets entamés en 2008 ou 2009 et visant à améliorer l'incidence environnementale du SPF Economie au travers de ses missions sont encore en cours de réalisation début 2010. Deux nouveaux projets ont aussi été initiés cette année.

9.1 DIRECTION GÉNÉRALE ENERGIE

Les projets proposés par la Direction générale Energie visent à renforcer son incidence environnementale positive au travers de sa mission intitulée "assurer la coordination du soutien aux nouvelles technologies de l'énergie et contribuer à leur déploiement".

Projet "Production d'électricité à partir des vagues au niveau du plateau continental belge"

Les mouvements des eaux marines, vagues ou courant, constituent une source potentielle d'énergie encore très peu exploitée. La littérature scientifique et technique commence cependant à faire état de plus en plus de perspectives dans ce domaine.

Objectif du projet : mieux cerner les possibilités existantes ou futures en matière de production d'électricité à partir des vagues au niveau du plateau continental belge étant donné qu'il s'agit là d'une source renouvelable, non polluante et pour laquelle la Belgique dispose déjà d'une expertise reconnue en la matière.

Actions programmées : confier, au cours de l'année 2008, une étude à une institution universitaire afin de valoriser l'expertise belge existante et d'évaluer le potentiel du gisement énergétique concerné.

Cette étude, d'une année environ, devra faire le point sur les techniques existantes ou en développement pour convertir l'énergie des vagues en électricité et sur les possibilités et les intérêts qu'il y aurait à utiliser ces techniques au niveau du plateau continental belge.

Elle s'intègre aussi avec d'autres missions du SPF Economie en rapport avec le plateau continental : octroi des concessions pour l'exploitation offshore d'éoliennes (E2), octroi des permissions pour le transport par canalisations (E2), gestion de l'extraction de sable sur le plateau continental (E6).

Indicateurs : approbation du rapport par le comité scientifique qui suivra cette étude.

Afin de le financer, ce projet a été soumis au Service public de Programmation (SPP) Politique scientifique en réponse à son appel à projets de recherche ciblés "mer du Nord". Cet appel à projet a été réalisé dans le cadre du programme de recherche du SPP Politique scientifique intitulé "La Science pour un développement durable".

Après évaluation par des experts étrangers, ce projet a été accepté (ce qui est un gage de qualité) et a débuté en septembre 2009 sous l'appellation "*BOREAS – Evaluation de l'énergie océanique belge*" (budget : 179 351 euros).

4 partenaires de recherche participent à ce projet : les universités de Gand (laboratoire du Prof. DE ROUCK) et de Louvain (Laboratoire du Prof. MONBALIU), l'Unité de Gestion du Modèle



mathématique de la mer du Nord (IRSNB) et le "Waterbouwkundig Laboratorium – Onderzoeksgroep Hydraulica" de la Région flamande.

Cette étude est prévue pour se dérouler sur deux années. Le premier rapport devrait nous parvenir en septembre 2010.

Projet "ODYSSEE – MURE +"

Afin de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, le CO₂ en particulier, mais aussi afin de diminuer notre dépendance en combustible fossile, deux approches sont possibles : produire l'énergie à partir de sources renouvelables ou moins consommer, tant lors de la production d'électricité à partir d'énergie primaire (gaz, charbon, nucléaire) que lors de l'utilisation finale de l'énergie. Ces deux voies ne sont aucunement en concurrence, l'une complète l'autre.

Moins consommer tout en gardant un niveau de prestation similaire implique de consommer plus efficacement l'énergie. Il apparaît aujourd'hui qu'en termes de coût et de potentiel, l'amélioration de l'efficacité énergétique tant au niveau transformation qu'utilisation finale de l'énergie représente une voie essentielle pour limiter notre consommation d'énergie et donc nos émissions de CO₂.

L'union européenne s'est ainsi engagée à diminuer de 20 % sa consommation d'énergie à l'horizon 2020 grâce à une amélioration de l'efficacité énergétique.

Afin de disposer d'indicateurs et d'outils permettant de suivre et d'évaluer l'impact des mesures d'efficacité énergétique prises dans ses différents états membres, l'Union européenne a initié dans les années 90 le projet ODYSSEE-MURE.

Ce projet a permis de mettre en place deux outils :

- ODYSSEE : base de données des indicateurs d'efficacité énergétique et d'émission de CO₂ par secteurs et usages ;
- MURE : base de données des mesures et politiques d'utilisation rationnelle de l'énergie mises en place au sein de l'Union.

La Belgique a participé à ce projet dès ses débuts au travers de la société ECONOTEC financée d'abord par la Région wallonne puis par la Direction générale Energie du SPF Economie.

Au niveau institutionnel belge, l'efficacité énergétique recouvre des matières tant fédérales que régionales.

Objectif du projet : évaluer plus complètement et plus finement le résultat des politiques menées en Belgique en matière d'efficacité énergétique en intégrant données fédérales et régionales et en harmonisant les approches.

Action programmée : associer l'autorité fédérale, les trois régions et des consultants connaissant bien chaque région pour réaliser suivant une méthodologie commune les tâches suivantes :

- collecter au niveau des trois régions les données nécessaires à l'établissement des indicateurs en s'assurant de la cohérence entre ces données et les données fédérales ;
- compléter la base de données MURE en ce qui concerne les mesures régionales ;
- fournir, sur base des indicateurs, une analyse synthétique des grandes tendances en Belgique en matière d'efficacité énergétique.



Indicateurs : établissement par les trois consultants d'un rapport intermédiaire après 8 mois de travail et d'un rapport final après 16 mois. Le rapport final comprendra un ensemble de fiches descriptives présentant l'évolution des indicateurs par secteur et sous-secteur ainsi qu'une analyse synthétique des grandes tendances.

La convention de collaboration a été signée par les quatre ministres compétents et les trois consultants impliqués dans cette étude à la mi-2009. Un rapport intermédiaire a déjà été remis en janvier 2010.

Le rapport final est attendu en novembre 2010.

Projet de Table ronde européenne sur l'éolien offshore

L'éolien représente aujourd'hui une des principales sources d'énergie renouvelable. Afin de lutter contre l'effet de serre mais aussi afin de réduire notre dépendance aux combustibles fossiles, il s'avère essentiel de développer cette source d'énergie, particulièrement en mer où existent les grands espaces encore vierges nécessaires et où le vent est plus régulièrement présent.

Objectif du projet :

- stimuler le développement de l'énergie éolienne en général et plus particulièrement en mer du Nord.
- favoriser la création d'un réseau électrique en mer du Nord entre les champs éoliens pour pallier le principal défaut de cette technique, à savoir la variabilité de la production suivant la météo. Des études ont en effet montré qu'il y a quasiment toujours du vent quelque part en mer du Nord. Mettre en réseau les différents champs d'éoliennes situés au pourtour de la mer du Nord permettra donc de donner à leur production un caractère plus constant.

Actions programmées : organisation durant la deuxième moitié de 2010 d'une table ronde européenne à un haut niveau en collaboration avec l'European Wind Energy Association (EWEA).

Indicateurs : nombre de participants, suites qui seront données à cette table ronde.



Projet de séminaire " Plug-In the Grid : can electric vehicles make a difference "

Utilisés en grand nombre et rechargés "intelligemment" (c'est-à-dire de préférence au moment où la demande électrique est la moindre voire au moment où l'électricité renouvelable est la plus abondante), les véhicules électriques représentent une solution partielle au problème de la mobilité durable.

Objectif du projet : mobiliser les différents acteurs belges afin de favoriser l'utilisation des véhicules électriques et permettre la meilleure intégration possible de leur recharge à la gestion des réseaux électriques, ce qui devrait permettre d'améliorer encore la performance environnementale de ces véhicules.

Actions programmées : organisation durant la première moitié de 2010 d'un séminaire sur les véhicules électriques et leur intégration dans le paysage électrique belge en réunissant le maximum d'acteurs belges, y compris les acteurs régionaux.

Indicateurs : nombre de participants, suite données à ce séminaire.



Ce séminaire a été organisé le 20 avril 2010 en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports mais aussi les trois régions du pays.

Il a réuni 170 participants issus de 93 organisations différentes (cabinets ministériels fédéraux et régionaux, constructeurs automobiles et importateurs, gestionnaires de réseau électrique de transport et de distribution, centres de recherches européens et universitaires, producteurs d'accessoires pour voitures...).

Suite à ce séminaire, un projet de plateforme belge public-privé "Be.eV" est en cours d'élaboration. Cette plateforme serait animée par le SPF Economie et aurait pour but d'assurer au marché des véhicules électriques un développement harmonieux en assurant la protection du consommateur, la sécurité et l'adaptation au réseau électrique, particulièrement en ce qui concerne la recharge par de l'électricité produite par les énergies renouvelables mais intermittentes que sont l'éolien et le photovoltaïque.

9.2 DIRECTION GÉNÉRALE QUALITÉ ET SÉCURITÉ

Projet "Bourse belge de Déchets"

La Bourse belge de Déchets a été créée en 1978 et est actuellement gérée au sein du service Normalisation et Compétitivité de la Division Qualité et Innovation.

La Bourse a pour objectif de favoriser le recyclage des déchets industriels en mettant en relation des entreprises qui produisent des déchets et des entreprises susceptibles de les utiliser comme matières premières. En regroupant offres et demandes, il est ainsi possible de donner une nouvelle vie à de nombreux déchets en les utilisant pour d'autres activités.

La Bourse publie 6 fois par an une brochure qui reprend les offres et les demandes de matières résiduelles. Ces offres et demandes sont également reprises dans une base de données accessible sur internet.



The screenshot shows the website interface for 'SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie'. The top navigation bar includes links for Publications, Calendrier des activités, Régulation, Services en ligne, Mises à jour, Presse, Litiges & Plaintes, and Contact. A search bar is present with a 'Chercher' button. The main content area displays search results for 'Bourse Belge de Déchets'.

Navigation: Home > Entreprises & Indépendants > Vie des entreprises > Soutien et primes > Bourse Belge de Déchets > Base de données en ligne

Base de données en ligne

Bulletin d'information de la Bourse Belge de Déchets: Résultats de votre recherche

Critères de recherche:
 Type: Offres
 Secteur Industriel: Bois et dérivés
 Localisation: Tous

Offres - Catégorie 3 : Bois et dérivés

N°:1.3.1216-WV
Frisons et copeaux de bois combustibles
 Pour chauffage et résorption d'eau - quantité journalière illimitée, sauf pendant l'hiver - en vrac.

N°:1.3.1636-LG
Déchets de bois
 Lot de déchets de bois traités non pollués (= terminologie liste classement Vlare 1), provenant de résidus de production d'une fabrique de meubles, spécifiquement des panneaux d'agglomérés collés et non-collés et, à un degré moindre, des panneaux MDF - est exposé assez longtemps en plein air et peut dès lors être humide - quantité : env. 350 tonnes - offre unique - en vrac - transport par camion avec container - don

N°:1.3.1681-OV
Bobines de bois fortes et solides
 Dimensions : diamètre collerette : 900 mm et/ou 1000 mm - diamètre noyau : 500 mm - largeur : 630 mm - quantité : 26 pièces - photo digitale à disposition si souhaité - prix à convenir - transport à prévoir par l'acheteur ou à discuter.



Le tableau ci-dessous reprend les données relatives aux activités de la Bourse ces dernières années.

Année	Nombre moyen d'annonces par parution ¹⁷	Nombre de nouvelles annonces
2006	90	13
2007	79	15
2008	80	12
2009	80	18

Objectif du projet : optimiser et dynamiser le service de la Bourse belge de Déchets afin de favoriser plus encore la réutilisation de déchets industriels.

Actions programmées :

- simplification administrative en supprimant l'affiliation obligatoire et les frais d'insertion d'annonce ;
- nouvelle campagne d'information des entreprises via les associations professionnelles et sectorielles au sujet du service proposé et des modifications qui y ont été apportées.

Indicateurs : nombre d'annonces, nombre de nouvelles annonces, nombre de visiteurs sur le site internet.

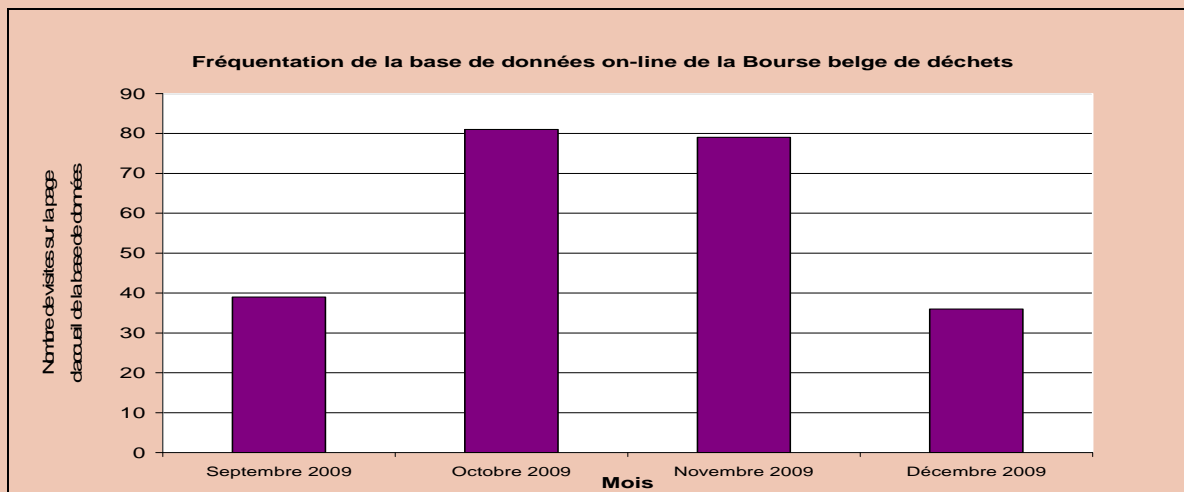
Comme prévu dans le projet initial, la gratuité d'accès à la Bourse belge de Déchets a été instaurée au 1^{er} janvier 2009.

Après la mise en service du nouveau site internet du département, soit en octobre 2009, une campagne d'information et de promotion de la Bourse a été réalisée auprès de différentes fédérations professionnelles.

Au point de vue nouvelles annonces parues en 2009, il semble que la campagne de promotion ait eu un certain effet qui doit cependant se confirmer en 2010 (voir tableau ci-dessus).

Depuis la mise en service du nouveau site internet du SPF Economie, nous disposons également de données quant à la fréquentation des pages du site consacrées à la Bourse belge de déchets.

¹⁷ Les annonces qui concernent une production récurrente d'un "sous-produit" se répètent d'une parution à l'autre. C'est pourquoi il est utile de tenir compte aussi du nombre de nouvelles annonces pour se faire une idée du dynamisme du système.



Les chiffres de fréquentation semblent indiquer que la campagne de publicité a eu un certain effet.

Ceci dit, le service en charge de la gestion de la Bourse belge de Déchets se propose de refaire en 2010 une campagne d'information et de promotion auprès des organisations professionnelles, ainsi que d'agir pour améliorer la convivialité du site internet.

Cette campagne de promotion sera plus ciblée que la précédente puisque elle s'adressera directement aux responsables "environnement" des fédérations professionnelles (toutes les fédérations disposent maintenant d'un responsable, si pas d'un service "environnement") et leur proposera une base d'article à publier dans la revue de leur fédération.



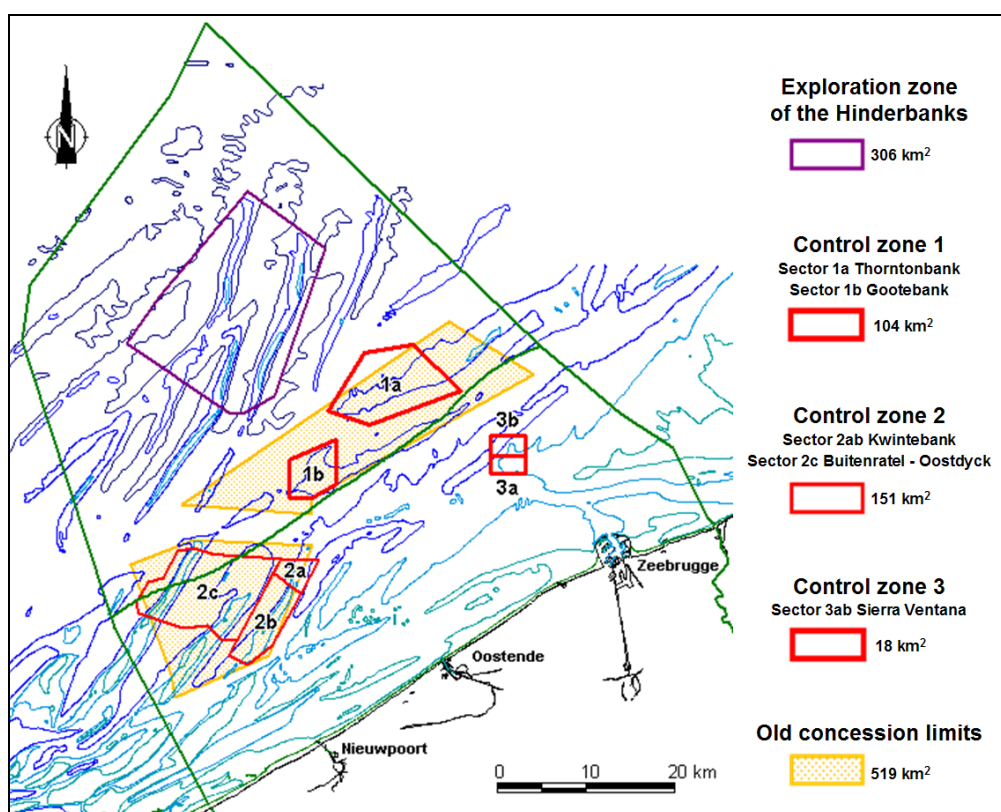
Projet "Cartographie du fond marin dans la Zone d'Exploration 4 du Plateau continental"

Ce nouveau projet s'inscrit dans le cadre de la mission légale d'exploration des ressources minérales attribuée au Service Plateau continental de la Direction générale Qualité et Sécurité.

La Zone d'exploration 4 est définie par l'arrêté royal du 1^{er} septembre 2004. Cette zone du plateau continental belge en mer du Nord reprise en violet dans la carte ci-dessous couvre une bonne partie des "Hinderbanks" et totalise 306 km².

Au sein de cette zone d'exploration, les dépôts de sable et de gravier économiquement intéressants doivent être cartographiés, avec comme objectif final, la délimitation de nouvelles zones de contrôle qui seront concédées à l'extraction.

Carte des zones de contrôle et de la zone d'exploration du Plateau continental belge



Objectif du projet

L'objectif principal de ce projet d'exploration est d'effectuer une cartographie complète en très haute résolution de la nature du fond marin et des ressources minérales dans la zone d'exploration 4.

D'un point de vue environnemental, ce projet est fondamental puisqu'il prévoit de réaliser également une cartographie des habitats marins et des aires de haute biodiversité dans cette zone.

Ce projet permettra de définir les futures concessions à ouvrir à l'extraction et les aires à protéger au sein de cette zone. Ce travail final s'effectuera en partenariat avec nos collègues de l'Environnement, de l'UGMM et de la Région flamande, au sein de la "Commission consultative

chargée d'assurer la coordination entre les administrations concernées par la gestion de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental et de la mer territoriale" (Arrêté royal du 12 août 2000).

Actions programmées :

- campagnes de mesure en mer pour assurer une couverture acoustique complète de la zone 4 avec le nouveau sondeur multifaisceaux EM3002D installé à bord du navire de recherche Belgica dans le cadre d'un précédent projet EMAS.
- traitement des données ; les données acoustiques corrigées permettront d'effectuer :
 - une modélisation de la bathymétrie-géomorphologie du fond marin ;
 - une modélisation du niveau d'énergie acoustique rétrodiffusée par l'interface eau-sédiment ;
 - une classification acoustique du fond marin ; la classification acoustique sera corrélée avec la nature du sédiment de surface par des prélèvements d'échantillons de sédiments et des images vidéo.
- élaboration de différentes cartes d'informations environnementales et économiques :
 - modèles numériques de terrain à différentes résolution ;
 - cartes des pentes et orientations ;
 - cartographie des sédiments ;
 - cartographie des ressources minérales ;
 - cartographie des habitats, des zones de forte biodiversité ;
 - quantification de l'impact de la pêche.

L'ensemble des données sera intégrée dans le système d'informations géographiques (SIG) du Service Plateau continental et mis à la disposition des acteurs intéressés (secteur, experts, scientifiques, ...).

La définition des zones à ouvrir à l'extraction au sein de cette zone 4 s'appuiera sur les résultats acquis dans le cadre de ce projet (voir objectif du projet).

Indicateurs :

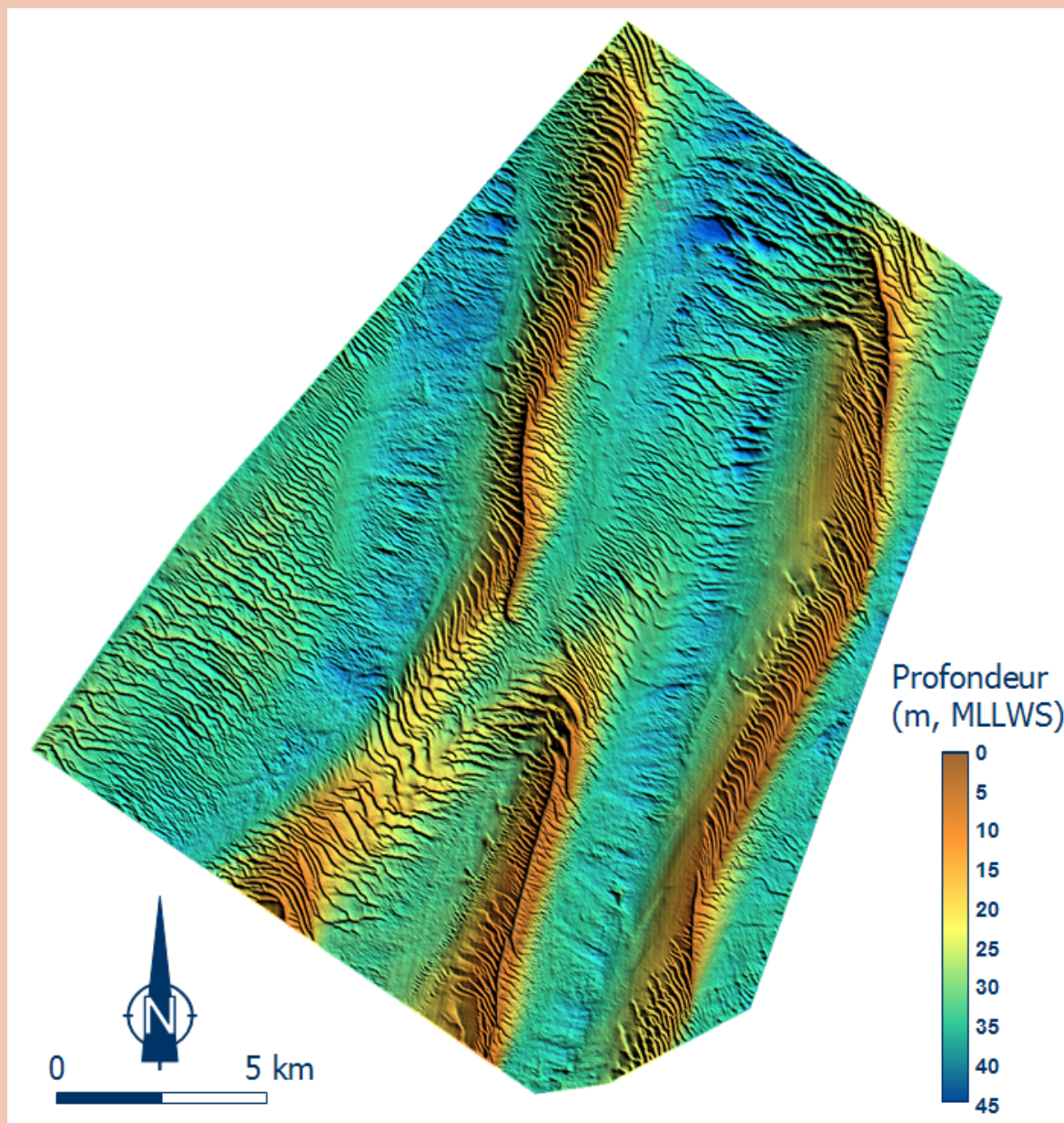
- présentation à la Commission consultative chargée d'assurer la coordination entre les administrations concernées par la gestion de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental et de la mer territoriale d'un rapport complet des travaux effectués dans le cadre de ce projet.
- évaluation scientifique du projet par la Commission consultative.



4 campagnes de 2 à 4 jours de mesures en mer à bord du BELGICA menées durant la seconde partie de 2009 ont permis de récolter toutes les données nécessaires.

Le traitement bathymétrique des données a été réalisé fin 2009 début 2010 pour conduire à un modèle de terrain à la résolution 2x2 m (cartes au 1/25000).

Modèle bathymétrique de la zone d'exploration 4 du Plateau continental belge



De nouvelles stations de travail 64 bits ont été acquises par le Service Plateau continental et sont opérationnelles au moment d'écrire ces lignes. Elles vont permettre de réaliser dans les mois à venir la seconde partie du projet, à savoir l'interprétation en termes sédimentologiques des données acoustiques afin de déterminer la nature du fond et donc sa richesse biologique potentielle.

9.3 DIRECTION GÉNÉRALE CONTRÔLE ET MÉDIATION

Enquête générale "Fraude kilométrique"

La loi du 11/06/2004 réprimant la fraude relative au kilométrage des véhicules a pour but de protéger le consommateur en lui assurant que le véhicule qu'il achète d'occasion a bien le kilométrage annoncé.

Cette protection est assurée grâce au suivi du kilométrage des véhicules organisé par la loi qui prévoit l'enregistrement du kilométrage de chaque véhicule aux différents stades de sa "vie" (entretien, contrôle technique...) par une association créée à cet effet, l'asbl Car-Pass.

Les vendeurs de véhicules d'occasion doivent fournir à l'acheteur potentiel un certificat, un "car-pass", reprenant toutes les données dont dispose l'association à propos du véhicule (différents kilométrages du véhicule et leur date d'enregistrement).

Cette loi a aussi une incidence positive sur l'environnement puisque son respect permet d'éviter que des propriétaires de véhicules usagés et donc potentiellement plus polluants ne continuent à vouloir les faire rouler parce qu'ils pensent, vu le trop faible kilométrage affiché au compteur, que leur véhicule est moins usé qu'il ne l'est en réalité.

En 2008, la Direction générale Contrôle et Médiation a procédé à une campagne de contrôle appelée "enquête générale" pour vérifier le bon respect de cette loi.

Les résultats de cette enquête générale ont été présentés dans la mise à jour 2009 de la déclaration environnementale. Au vu de ces résultats, la Direction Générale Contrôle et Médiation s'était engagée "*à rester attentive à l'avenir au respect de cette législation*".

Ainsi, en 2009, une nouvelle enquête générale a été réalisée : 162 entreprises du secteur de vente de véhicules d'occasion ont été contrôlées. Cette enquête a eu pour résultat l'établissement de 70 Pro Justitia et de 29 procès-verbaux d'avertissement.

Enquête générale "Informations sur la consommation de carburant et les émissions de CO₂"

La Direction Générale Contrôle et Médiation a réalisé en 2009 une enquête générale pour vérifier le respect de l'arrêté royal du 05/09/2001 "*concernant la disponibilité d'informations sur la consommation de carburant et les émissions de CO₂ à l'intention des consommateurs lors de la commercialisation des voitures particulières neuves*". Il n'est pas nécessaire d'expliquer la relation entre respect de cette législation et protection de l'environnement.

Cette enquête générale a permis de contrôler 516 documents, à savoir 500 insertions publicitaires émanant du secteur de la vente de véhicules neufs et 16 folders publicitaires élaborés par les grandes marques du secteur automobile.

Au total, 11 Pro Justitia ont été dressés pour des infractions à l'Arrêté Royal du 05/09/2001 relatif aux mentions CO₂ à l'encontre principalement de garagistes et d'une grande marque du secteur de l'automobile.



10 DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION

AIB-Vinçotte International S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 52, 53, 58, 59, 60, 70, 71, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 94, 95, 96, 99 (code NACE) déclare avoir vérifié si le site figurant dans la déclaration environnementale mise à jour du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie portant le numéro d'agrément BE-BXL-000014, respecte l'intégralité des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009 ;
- que les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale mise à jour de l'organisation donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) n° 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles, le 2/8/2010

Signature

ir. Paul OLIVIER,

Président de la Commission de Certification.

Le cycle de trois ans concerne les années 2007, 2008 et 2009 - déclarations 2008, 2009 et 2010. La présente mise à jour constitue donc la seconde et dernière mise à jour du cycle ; un nouveau cycle débutera en 2011.

